

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

paraissant le jeudi de chaque semaine à Brazzaville

DESTINATIONS	ABONNEMENTS			NUMERO
	1 AN	6 MOIS	3 MOIS	
REPUBLIQUE DU CONGO	24.000	12.000	6.000	500 F CFA
	Voie aérienne exclusivement			
ETRANGER	38.400	19.200	9.600	800 F CFA

- Annonces judiciaires et légales et avis divers : 460 Frs, la ligne (il ne sera pas compté moins de 5.000 Frs par annonce ou avis).
Les annonces devront parvenir au plus tard le Jeudi précédent la date de parution du "JO".
□ Propriété foncière et minière : 8.400 Frs le texte ; □ Déclaration d'association : 15.000 Frs le texte.

DIRECTION : BOÎTE POSTALE 2.087 BRAZZAVILLE

Règlement : espèces, par mandat postal, par chèque visé et payable en République du Congo, libellé à l'ordre du **Journal Officiel** et adressé à la direction du Journal Officiel et de la Documentation.

S O M M A I R E

I - PARTIE OFFICIELLE

A - ACTES DE PORTEE GENERALE

MINISTERE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

09 mars Décret n° 2006-89 fixant les taux horaires et mensuels des salaires hiérarchiques. 751

09 mars Décret n° 2006-90 accordant des indemnités et primes spécifiques aux enseignants. 752

B - ACTES INDIVIDUELS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

09 mars Décret n° 2006-88 portant nomination à titre posthume dans l'ordre du mérite congolais au grade de Commandeur, le Colonel Nicolas OKONGO. 752

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME DE L'ETAT

ARRETES EN ABREGE

14 mars Rectificatif n° 2318 à l'arrêté n°571 du 11 février 2004, accordant une indemnité représentative de congé payé. 753

Promotion	753
Intégration	754
Engagement	763
Stage	771
Versement	771
Reclassement	771
Disponibilité	771
Congé	771

Erratum : rectificatif au journal officiel n° 48-2005 du 22 au 31 décembre 2005 page n° 2345, de l'arrêté n° 8644 du 28 décembre 2005 portant intégration, titularisation et nomination de certains agents contractuels : en tête Mademoiselle AFOHOYA Zita Solange en ce qui concerne M. AWE Joël. 772

**MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES
ET DU BUDGET**

Remboursement. 772

**MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE
ET DE LA DECENTRALISATION**

09 mars Arrêté n°2278 portant nomination de certains
directeurs départementaux des services préfec-
toraux, en tête : M. Antoine BISSILA. 773

**MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE,
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET DES MUTILES DE GUERRE**

Mises à la retraite. 773
Pension d'invalidité. 774

**MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DES DROITS HUMAINS**

Erratum:rectificatif au journal officiel n° 07-2006 du 15
au 22 février 2006 page n° 491, de l'arrêté n° 1442
du 15 février 2006 portant nomination de M.
BICKOUTA - SAMBA Alain Brice en qualité
d'huissier de justice commissaire-priseur. 775

II - PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCE

ASSOCIATION

Création 775

I - PARTIE OFFICIELLE**A - ACTES DE PORTEE GENERALE****MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
ET DE LA SECURITE SOCIALE**

Décret n° 2006-89 du 09 Mars 2006 fixant les taux horaires et mensuels des salaires hiérarchiques minima

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 45-75 du 15 mars 1975 instituant un code du travail en République populaire du Congo ;
Vu la loi n° 6-96 du 06 mars 1996 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 45-75 du 15 mars 1975 instituant un code du travail en République populaire du Congo ;
Vu le décret n° 85-1021 du 21 août 1985 fixant les conditions d'organisation et de fonctionnement de la commission nationale consultative du travail ;
Vu le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n° 2005-83 du 02 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu l'avis émis par la commission nationale consultative du travail en sa session du 24 au 28 mai 1994.

Décrète :

Chapitre I : Disposition générale

Article premier : Le présent décret fixe les taux horaires et mensuels des salaires hiérarchiques minima.

Chapitre II : Des salaires hiérarchiques minima

Article 2: Les taux horaires des salaires hiérarchiques minima des ouvriers des catégories professionnelles et échelons définis par voie réglementaire pour les activités non régies par les conventions collectives sont fixés ainsi qu'il suit :

Catégorie et échelons	Salaire minimum Inter-Professionnel Garanti : SMIG	Salaire minimum agricole garanti : SMAG
1^e catégorie		
1 ^{er} échelon A	232,91	201,85
1 ^{er} échelon B	236,009	204,94
2 ^e échelon A	237,121	205,01
2 ^e échelon B	240,12	208,1
2^e catégorie		
Échelon A	247,33	214,35
Échelon B	254,54	220,6
3^e catégorie		
1 ^{er} échelon	264,63	229,35
2 ^e échelon	271,85	235,6
3 ^e échelon	276,35	239,13
4^e catégorie		
1 ^{er} échelon	284,83	246,85
2 ^e échelon	296,27	256,85
3 ^e échelon	303,86	262,8

5^e catégorie

1 ^{er} échelon	307,91	266,85
2 ^e échelon	322,33	279,35

6^e catégorie

1 ^{er} échelon	332,07	287,17
-------------------------	--------	--------

Article 3 : Les taux horaires du salaire minimum interprofessionnel garanti sont ceux appliqués dans les branches d'activités relevant du régime de la durée hebdomadaire de travail de 40 heures.

Les taux horaires des salaires dans le secteur agricole et assimilés sont ceux du régime de la durée hebdomadaire de travail de 46 heures.

Article 4 : Les taux mensuels des salaires hiérarchiques minima des employés des catégories professionnelles et échelons définis par voie réglementaire pour les activités non régies par les conventions collectives sont fixés comme suit :

Catégorie et échelons	Salaire minimum Interprofessionnel Garanti SMIG
-----------------------	---

1^e catégorie

1 ^{er} échelon	40 370
2 ^e échelon	41 620

2^e catégorie

1 ^{er} échelon	42 870
2 ^e échelon	44 120

3^e catégorie

1 ^{er} échelon	45 870
2 ^e échelon	47 120
3 ^e échelon	47 899

4^e catégorie

1 ^{er} échelon	49 370
2 ^e échelon	51 370
3 ^e échelon	52 668

5^e catégorie

1 ^{er} échelon	53 370
2 ^e échelon	55 870

6^e catégorie 57 557

Chapitre III : Des salaires conventionnels inférieurs aux salaires minima

Article 5 : Le réajustement des salaires réglementaires tels que définis ci-dessus, ne peut entraîner de plein droit un réajustement des salaires des travailleurs des branches d'activités régies par des conventions collectives qu'à la condition où lesdits salaires, à qualification professionnelle égale, sont inférieurs à ceux déterminés par le présent décret.

Chapitre IV : Dispositions diverses et finales

Article 6 : Le salaire à prendre en considération pour l'application des dispositions de l'article 4 du présent décret est le salaire correspondant à la durée du travail effectif ou à la

période considérée comme équivalente.

Entrent dans le décompte de ce salaire, les avantages en nature ayant un caractère de complément de salaire. En sont exclues, les sommes versées à titre de majoration pour heures supplémentaires, d'ancienneté ou de remboursement de frais.

Article 7 : Lorsque la fourniture de la ration journalière de vivres est assurée au travailleur dans le cadre des dispositions des articles 81 et 83 du code du travail, par les soins de l'employeur, celui-ci peut retenir au titre de remboursement du coût de ses fournitures :

- pour la ration, une somme équivalente au maximum à une fois le taux horaire minimum agricole garanti fixé pour les activités agricoles ;
- pour un repas, une somme équivalente au maximum à une fois et demie le taux horaire minimum agricole garanti fixé pour les activités agricoles.

Article 8: Dans le cas où le logement est assuré au travailleur dans le cadre des dispositions des articles 81 et 83 du code du travail, l'employeur peut, sauf dispositions particulières plus favorables des conventions collectives, retenir au titre de loyer, au maximum 4% du salaire du travailleur.

Article 9: Les auteurs d'infraction aux dispositions du présent décret sont punis des peines mentionnées au titre IX de la loi n° 6/96 du 6 mars 1996 portant code du travail.

Article 10: Le ministre du travail est chargé de l'application du présent décret qui prend effet à compter de la date de signature et qui sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 09 mars 2006

Par le Président de la République,

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale,

Gilbert ONDONGO

Décret n° 2006-90 du 09 mars 2006 accordant des indemnités et primes spécifiques aux enseignants.

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique;

Vu la loi n° 1-2000 du 1^{er} février 2000 portant loi organique relative au régime financier de l'Etat;

Vu le décret n° 91-848 du 30 octobre 1991 portant avantages particuliers du cadre de l'éducation nationale ;

Vu le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n° 2005-83 du 02 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement.

En Conseil des ministres,

Décète :

Article premier : Il est accordé au personnel enseignant relevant du ministère de l'enseignement technique et professionnel et du ministère de l'enseignement primaire et secondaire chargé de l'alphabetisation, les indemnités et primes ci-après :

- indemnité de fonction des responsables d'établissements scolaires ;
- indemnité d'incitation pour affectation dans l'hinterland ;

- indemnité de pléthore ;
- indemnité de travaux supplémentaires ;
- indemnité de fidélité ;
- indemnité coup de chapeau ;
- prime d'encadrement pédagogique ;
- prime de documentation et du matériel didactique ;
- prime de risque ;
- prime d'encadrement multigrade ;
- prime d'enracinement.

Article 2 : Des arrêtés interministériels fixeront les taux et les montants des indemnités et primes, ainsi que les conditions de leur attribution.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 09 mars 2006

Par le Président de la République,

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale,

Gilbert ONDONGO

Le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,

Jean Martin MBEMBA

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,

Pacifique ISSOÏBEKA

Le ministre de l'enseignement technique et professionnel,

Pierre Michel NGUIMBI

La ministre de l'enseignement primaire et secondaire, chargée de l'alphabetisation,

Rosalie KAMA NIAMAYOUA

B - ACTES INDIVIDUELS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret n° 2006-88 du 09 Mars 2006 portant nomination à titre posthume dans l'ordre du mérite congolais.

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 86-903 du 06 août 1986 désignant le Président de la République en qualité de Grand Maître des ordres nationaux et fixant les modalités exceptionnelles d'attribution de la dignité de Grand Croix ;

Vu le décret n° 86-905 du 06 août 1986 modifiant le décret n° 60-205 du 28 juillet 1960 fixant les modalités d'attribution des décorations des ordres du mérite congolais, du dévouement congolais et de la médaille d'honneur ;

Vu le décret n° 86-896 du 06 août 1986 portant réglementation de remise et du port des décorations des différents ordres nationaux ;

Vu le décret n° 97-8 du 04 novembre 1997 portant création de la maison militaire du Président de la République ;

Vu le décret n° 2001-179 du 10 avril 2001 portant création du conseil des ordres nationaux ;

Vu le décret n° 2001-330 du 16 juin 2001 portant réorganisation de la maison militaire du Président de la République.

Décète :

Article premier : Est nommé, à titre posthume, dans l'ordre du mérite congolais,

Au grade de commandeur :

Colonel (**Nicolas**) **OKONGO**.

Article 2 : Les droits de chancellerie prévus par les textes en vigueur ne sont pas applicables.

Article 3 : Le présent décret sera inséré au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 9 mars 2006

Le Président de la République,

Denis SASSOU N'GUESSO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME DE L'ETAT

ARRETES EN ABREGE

RECTIFICATIF

Rectificatif n° 2318 du 14 mars 2006 à l'arrêté n° 571 du 11 février 2004, accordant une indemnité représentative de congé payé.

Au lieu de :

M. MALEKA (Gilbert), ingénieur des travaux contractuel de 4^e échelon, retraité.

Lire :

M. MAKELA (Gilbert), ingénieur des travaux contractuel de la catégorie B, échelle 5, 4^e échelon, indice 940.

Le reste sans changement.

PROMOTION

Par arrêté n°2245 du 08 mars 2006, **M. BITSI-MAGANGA (Gualbert Ange)**, inspecteur principal de 2^e échelon, indice 1900 des cadres de la catégorie I, échelle 1 des services administratifs et financiers (douanes), est promu à deux ans au titre des années 1997, 1999, 2001 et 2003 successivement aux échelons supérieurs comme suit :

3^e classe

- au 1^{er} échelon, indice 2050 pour compter du 10 juillet 1997;
- au 2^e échelon, indice 2200 pour compter du 10 juillet 1999;
- au 3^e échelon, indice 2350 pour compter du 10 juillet 2001;
- au 4^e échelon, indice 2500 pour compter du 10 juillet 2003.

Conformément aux dispositions du décret n° 94/769 du 28 décembre 1994, ces promotions ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci - dessus indiquées.

Par arrêté n°2246 du 08 mars 2006, Mlle **SAMBA (Eddie Claire)**, contrôleur principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, indice 770 des cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (impôts), est promue à deux ans au titre de l'année 2003 au 2^e échelon, indice 830 pour compter du 12 octobre 2003.

L'intéressée est inscrite au titre de l'année 2004, promue sur liste d'aptitude dans les cadres de la catégorie I, échelle 2 et nommée au grade *d'attaché des services fiscaux* de 1^e classe, 3^e échelon, indice 880 pour compter du 1^{er} janvier 2004 ACC= néant.

Conformément aux dispositions du décret n° 94/769 du 28 décembre 1994, cette promotion sur liste d'aptitude ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci - dessus indiquées.

Par arrêté n°2247 du 08 mars 2006, **M. MIAKAYIZILA (Daniel)**, inspecteur de 3^e classe, 1^{er} échelon, indice 2050 des cadres de la catégorie I, échelle 1 des services administratifs et financiers (trésor), est promu au grade supérieur à l'ancienneté au titre de l'année 2005 et nommé *inspecteur principal* de 2^e échelon, indice 2200 pour compter du 09 décembre 2005 ACC= néant.

Conformément aux dispositions du décret n° 94/769 du 28 décembre 1994, cette promotion au grade supérieur à l'ancienneté ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci - dessus indiquée.

Par arrêté n°2248 du 08 mars 2006, **M. NGOUA (Gilbert)**, agent technique de santé de 2^e échelon, indice 470 des cadres de la catégorie C, hiérarchie I des services sociaux (santé publique), décédé depuis le 25 février 1996, est promu à deux ans au titre des années 1979, 1981, 1983, 1985, 1987, 1989, 1991, 1993, et 1995 successivement aux échelons supérieurs comme suit, ACC= néant :

- au 3^e échelon, indice 490 pour compter du 15 décembre 1979;
- au 4^e échelon, indice 520 pour compter du 15 décembre 1981;
- au 5^e échelon, indice 560 pour compter du 15 décembre 1983;
- au 6^e échelon, indice 600 pour compter du 15 décembre 1985;
- au 7^e échelon, indice 660 pour compter du 15 décembre 1987;
- au 8^e échelon, indice 740 pour compter du 15 décembre 1989;
- au 9^e échelon, indice 790 pour compter du 15 décembre 1991.

L'intéressé est versé pour compter de cette dernière date dans les cadres de la catégorie II, échelle 2, 2^e classe, 4^e échelon, indice 805 et promu à deux ans au titre des années 1993 et 1995 comme suit, ACC= néant :

3^e classe

- au 1^{er} échelon, indice 845 pour compter du 15 décembre 1993;
- au 2^e échelon, indice 885 pour compter du 15 décembre 1995.

Conformément aux dispositions du décret n° 94/769 du 28 décembre 1994, ces promotions ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Par arrêté n°2249 du 08 mars 2006, **Mme GOKANA née MUKAPARATA (Thérèse)**, sage-femme principale de 3^e classe, 2^e échelon, indice 1580 des cadres de la catégorie I, échelle 2 des services sociaux (santé publique), admise à la retraite depuis le 1^{er} janvier 2005, est promue à deux ans au titre de l'année 2004 au 3^e échelon, indice 1680 pour compter

du 20 août 2004.

Conformément aux dispositions du décret n° 94/769 du 28 décembre 1994, cette promotion ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Par arrêté n°2250 du 08 mars 2006, Mlle **KOLELA (Henriette)**, professeur adjoint d'éducation physique et sportive de 2^e classe, 3^e échelon, indice 1280 des cadres de la catégorie I, échelle 2 des services sociaux (jeunesse et sports), est promue à deux ans au titre de l'année 2004 au 4^e échelon, indice 1380 pour compter du 08 août 2004, ACC=néant.

Conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28 décembre 1994, cette promotion ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée.

Par arrêté n°2251 du 08 mars 2006, Mme **NSUZA** née **BATOULA (Henriette)**, institutrice principale de 2^e classe, 2^e échelon, indice 715 des cadres de la catégorie II, échelle 2 des services sociaux (enseignement technique), admise à la retraite depuis le 1^{er} juillet 2004 est promue à deux ans comme suit :

- au 3^e échelon, indice 755 pour compter du 13 avril 1997;
- au 4^e échelon, indice 805 pour compter du 13 avril 1999.

3^e classe

- au 1^{er} échelon, indice 845 pour compter du 13 avril 2001;
- au 2^e échelon, indice 885 pour compter du 13 avril 2003.

En application des dispositions du décret n°82-256 du 24 mars 1982, notamment en son article 5 point n°1, l'intéressée, bénéficiaire d'une bonification d'un échelon, est promue au 3^e échelon, indice 925 pour compter du 1^{er} juillet 2003.

Conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28 décembre 1994, ces promotions et cette bonification d'échelon ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Par arrêté n°2252 du 08 mars 2006, M. **KODILA (Jean)**, journaliste niveau III de 1^e classe, 1^{er} échelon, indice 850 des cadres de la catégorie I, échelle 1 des services sociaux (information), est promu à deux ans au titre des années 2002 et 2004 successivement aux échelons supérieurs comme suit, ACC=néant :

- au 2^e échelon, indice 1000 pour compter du 10 mars 2002;
- au 3^e échelon, indice 1150 pour compter du 10 mars 2004.

Conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28 décembre 1994, ces promotions ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n°2253 du 08 mars 2006, Mme **MISSAMOU** née **MPAMBOU (Cécile)**, monitrice sociale (option : auxiliaire sociale) de 8^e échelon, indice 740 des cadres de la catégorie C, hiérarchie I des services sociaux (service social), est promue à trente mois au titre de l'année 1992 au 9^e échelon, indice 790 pour compter du 8 février 1993.

L'intéressée est versée pour compter de cette date dans les cadres de la catégorie II, échelle 2, 2^e classe, 4^e échelon, indice 805, ACC=néant et promue à deux ans au titre des années 1995, 1997 et 1999 successivement aux échelons supérieurs comme suit :

3^e classe

- au 1^{er} échelon, indice 845 pour compter du 8 février 1995;
- au 2^e échelon, indice 885 pour compter du 8 février 1997;
- au 3^e échelon, indice 925 pour compter du 8 février 1999.

Mme **MISSAMOU** née **MPAMBOU (Cécile)**, est inscrite au titre de l'année 1998, promue sur liste d'aptitude dans la catégorie II, échelle 1 et nommée au grade d'*assistant social* de 2^e classe, 4^e échelon, indice 950 pour compter du 1^{er} janvier 2000.

Conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28 décembre 1994, cette promotion sur liste d'aptitude ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n°2327 du 14 mars 2006, M. **AYA (Constant)**, administrateur de 2^e classe, 4^e échelon, indice 1900 des cadres de la catégorie I, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), est promu au grade supérieur à l'ancienneté au titre de l'année 2005 et nommé *administrateur en chef* de 3^e classe, 1^{er} échelon, indice 2050 pour compter du 15 mai 2005.

Conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28 décembre 1994, cette promotion au grade supérieur au choix à l'ancienneté ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée.

INTEGRATION

Par arrêté n° 2238 du 8 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 72-348 du 19 octobre 1972 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidates ci-après désignées, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : sage-femme, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont intégrées dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services sociaux (santé publique), nommées au grade de *sage-femme diplômée* de 1^{ere} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mises à la disposition du ministère de la santé et de la population.

ODION (Olga Patricia Léa)

Date et lieu de naissance : 7 juin 1978 à Brazzaville

GUIOLA (Josiane)

Date et lieu de naissance : 30 janvier 1979 à Ngo

KOUHOU-A-PETE

Date et lieu de naissance : 12 février 1977 à Brazzaville

GUEKOU (Estelle Rosine)

Date et lieu de naissance : 27 octobre 1981 à Brazzaville

MAKANGOU OUMBA (Duchatelle Brunelle)

Date et lieu de naissance : 1^{er} juin 1981 à Brazzaville

AMPION BOUNANTSI (Laure Carine)

Date et lieu de naissance : 11 janvier 1978 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2239 du 8 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 72-348 du 19 octobre 1972 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : infirmier diplômé d'Etat généraliste, obtenu à

l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services sociaux (santé publique), nommés au grade *d'infirmier diplômé d'Etat* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

KOUVOUNA (Arnaud Hippolyte)

Date et lieu de naissance : 17 février 1982 à Boko - Songho

MPASSI VIVIRILA (Sidlaïye Garcia)

Date et lieu de naissance : 08 novembre 1977 à Loubomo

MBOSSA (Carine)

Date et lieu de naissance : 23 juillet 1981 à Brazzaville

MVOUNDI (Hans - Dietrich)

Date et lieu de naissance : 08 juillet 1985 à Mossendjo

BALINGUI (Audrey Wague)

Date et lieu de naissance : 25 octobre 1979 à Mossendjo

TALANTSI (Grâce Babette)

Date et lieu de naissance : 13 août 1981 à Brazzaville

MABIALA (Pierre)

Date et lieu de naissance : 24 novembre 1976 à Indo

TATY LANDOU (Clémentine)

Date et lieu de naissance : 24 février 1978 à P/Noire

MAKAYA (Andréanne Rita Célestine)

Date et lieu de naissance : 13 septembre 1976 à P/Noire

NGOLO MBEKE (Anasthasie Thérèse)

Date et lieu de naissance : 20 septembre 1980 à Mossendjo

NKANZA MIAMBI (Alurice Julienne)

Date et lieu de naissance : 30 septembre 1978 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2240 du 8 mars 2006, en application des dispositions combinées de décret 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n° 2154 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de *secrétaire d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

TOLO ONINOYELI (Prisca Roisne)

Date et lieu de naissance : 06 février 1983 à Brazzaville

Diplôme : BET

BOMONGUI-ZOUMAHO (Ninelle Karel)

Date et lieu de naissance : 27 mai 1983 à Brazzaville

Diplôme : BEPC

NDONGO (Claudia Nadège)

Date et lieu de naissance : 12 septembre 1977 à Boundji

Diplôme : BEPC

BOURANGON-AMPELE (Nina Raïssa)

Date et lieu de naissance : 1^{er} avril 1978 à Brazzaville

Diplôme : BEPC

EKOUMBI OTANA (Olive Lauréat)

Date et lieu de naissance : 19 avril 1983 à Brazzaville

Diplôme : BEPC

NGABO (Jospin)

Date et lieu de naissance : 21 mars 1988 à Ouesso

Diplôme : BEPC

NGALIKIA KOULI (Mathilde)

Date et lieu de naissance : 27 janvier 1978 à Ngo

Diplôme : BEPC

ANGA (Eudoxie)

Date et lieu de naissance : 14 septembre 1978 à Etoro

Diplôme : BEPC

NZOUMA (Gypsie Cather)

Date et lieu de naissance : 28 novembre 1984 à Brazzaville

Diplôme : BEPC

OFOUNDZA NDJEMI (Illich Bienvenue)

Date et lieu de naissance : 15 juillet 1987 à Brazzaville

Diplôme : BEPC

SAMBA-KOUNDOBA (Tardelle Boricia)

Date et lieu de naissance : 16 mars 1986 à Brazzaville

Diplôme : BEPC

IMPFOE NDABI (Stella Marlaine)

Date et lieu de naissance : 10 décembre 1976 à Brazzaville

Diplôme : BEPC

MOBEZA (Clémence)

Date et lieu de naissance : 28 juin 1985 à Brazzaville

Diplôme : BEPC

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2241 du 8 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 61-125 du 5 juin 1961 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : agent technique de santé, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services sociaux (santé publique), nommés au grade *d'agent technique de santé* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

MALONGA (Belcadie Hermione)

Date et lieu de naissance : 15 juillet 1983 à Brazzaville

BATSINE KOUA OLITO

Date et lieu de naissance : 16 janvier 1984 à Yaya

OPOKO (Ida Flore)

Date et lieu de naissance : 23 avril 1979 à Makoua

NKANZA (Leticia Ornela)

Date et lieu de naissance : 1^{er} octobre 1980 à Brazzaville

NGOMA (Victor)

Date et lieu de naissance : 13 février 1979 à Mafoubou

ONGOGNONGO HASSANE (Patrick)

Date et lieu de naissance : 25 juillet 1982 à Makoua

NZOLOUFOUA-BIBILA (Nestelle Darcy Cheldrine)

Date et lieu de naissance : 13 juillet 1982 à Brazzaville

LOUBELO (Pélina Diegine)

Date et lieu de naissance : 09 mars 1982 à Brazzaville

BASSONGUELA-BAZOLO (Marie Jeanne)

Date et lieu de naissance : 1^{er} mars 1985 à Mbamou

AYA (Elodie Belgina)

Date et lieu de naissance : 13 juin 1982 à Makoua

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2242 du 8 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 72-348 du 19 octobre 1972 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidates ci-après désignées, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : sage-femme et accoucheur, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont intégrées dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services sociaux (santé publique), nommées au grade de *sage-femme diplômée* d'Etat de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mises à la disposition du ministère de la santé et de la population.

ONGOKA (Sylvie Prudence)

Date et lieu de naissance : 10 mars 1983 à Owando

BIANGANA-NGONGO (Ivy Carole)

Date et lieu de naissance : 23 novembre 1977 à Brazzaville

BIAMPANDOU MOUNDELE (Ghabye Jeannellia)

Date et lieu de naissance : 13 juillet 1983 à Brazzaville

OMOUNOUTOU (Julienne)

Date et lieu de naissance : 26 septembre 1981 à Ngabé

MBOUNGOU MAKONDA (Fredo Carmen)

Date et lieu de naissance : 30 avril 1976 à Jacob

BEANGONGO-GNAKA (Grey Patchelie)

Date et lieu de naissance : 27 mai 1980 à Brazzaville

MAVINGA MABIALA (Nadine)

Date et lieu de naissance : 30 décembre 1978 à P/Noire

ONA-LOMONI (Marlaine Patricia)

Date et lieu de naissance : 12 juin 1977 à Brazzaville

MIANKANGUILA-MOUNZENZE (Laura Myrtha)

Date et lieu de naissance : 20 octobre 1977 à Lounzolo

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressées.

Par arrêté n° 2243 du 8 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n° 2153 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du brevet d'études du premier cycle, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de *secrétaire d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

KOUNKOU (Ravis Uleric Maximilien)

Date et lieu de naissance : 11 mars 1979 à Brazzaville

AKOUALA (Jacques Soustel)

Date et lieu de naissance : 29 juillet 1983 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2244 du 8 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets nos 82-924 du 20 octobre 1982 et 99-50 du 3 avril 1999, Mlle **MPOU LIKIBI (Edwige)**, née le 5 octobre 1979 à Lague, ex-pigiste du ministère de la communication, chargé des relations avec le parlement, titulaire du brevet d'études techniques, option : secrétariat, est prise en charge par la fonction publique, intégrée dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 du personnel de l'information (journalisme) et nommée au grade de *journaliste* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté

pour compter de la date effective de prise de service de l'intéressée et de la date de solde à compter de la date de sa signature.

Par arrêté n° 2267 du 9 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 61-125 du 5 juin 1961 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : technicien auxiliaire de laboratoire, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services sociaux (santé publique), nommés au grade de *technicien auxiliaire de laboratoire* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

GALOU (Aline)

Date et lieu de naissance : 25 mars 1978 à Gamboma

ONLELE (Zizie Lestine Lourdes)

Date et lieu de naissance : 11 mai 1980 à Brazzaville

TSOUROU (Madeste)

Date et lieu de naissance : 24 septembre 1980 à B/aville

LIKIBI (Josiane)

Date et lieu de naissance : 07 juillet 1980 à Zanaga

LESSASSON CAM (Princesse)

Date et lieu de naissance : 17 janvier 1977 à Brazzaville

LOUBONDO-MBOUMINA (Roseline)

Date et lieu de naissance : 26 juillet 1984 à Brazzaville

ONDZE (Gisèle Solange)

Date et lieu de naissance : 02 mars 1977 à Pikounda

MANGOULOUBI (Yvette Francine)

Date et lieu de naissance : 20 décembre 1978 à Ndendé-Congo

NGAMBOU NGOLY (Claude Murcia Armeline)

Date et lieu de naissance : 10 juin 1983 à Brazzaville

MALIKIBI (Olga Micheline)

Date et lieu de naissance : 10 janvier 1983 à Djambala

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2268 du 9 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n° 2153 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, séries : A4 et D, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de *secrétaire principal d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

OSSETE (Teddy Lionel)

Date et lieu de naissance : 29 juin 1980 à Brazzaville

MOUAYA (Nill Davins Gildas)

Date et lieu de naissance : 16 février 1977 à Brazzaville

KIABIYA MAYELA (Agaëlle Genia)

Date et lieu de naissance : 08 septembre 1977 à Brazzaville

TSIETA MASSAMBA (Vivien Arsène)

Date et lieu de naissance : 09 juillet 1979 à Brazzaville

BOUNDJI GNADZOA (Jolivan Françoise)

Date et lieu de naissance : 16 juin 1983 à Brazzaville

MAFOUMBA-MOUKOLO (Junior Alfammad)

Date et lieu de naissance : 27 janvier 1984 à Brazzaville

IBEBE (Samson Magloire)

Date et lieu de naissance : 19 novembre 1978 à Boundji

MPILI (Jean-Claude)

Date et lieu de naissance : 04 janvier 1981 à Massa

BILAYE (Stany Christ)

Date et lieu de naissance : 16 décembre 1978 à Brazzaville

NGOULAKO NTSILI (Gina Dorine)

Date et lieu de naissance : 08 septembre 1976 à Brazzaville

ONTSIRA (Carmen Novie)

Date et lieu de naissance : 20 octobre 1982 à P/Noire

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2269 du 9 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 61-125 du 5 juin 1961 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, spécialité : technicien auxiliaire de laboratoire, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services sociaux (santé publique), nommés au grade de *technicien auxiliaire de laboratoire* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

NGAMBI (Adeline Arlinche)

Date et lieu de naissance : 25 septembre 1980 à Gamboma

OKANDZA (Raïssa Sandrine)

Date et lieu de naissance : 24 mai 1976 à Boundji

EVE (Jonas Bezel)

Date et lieu de naissance : 25 janvier 1982 à Gamboma

MELE GOTSIA (Aney Men)

Date et lieu de naissance : 22 juillet 1987 à Brazzaville

OBAMBI (Isabelle Dorothé)

Date et lieu de naissance : 17 avril 1980 à Abala

NGAMBOU OMPENE (Claudel)

Date et lieu de naissance : 06 avril 1981 à Lékana

BHOLY TSYBHA (Kaceille Nydra)

Date et lieu de naissance : 08 février 1984 à Brazzaville

GAEMPIO VOULAYOU (Pennina Vanuelle)

Date et lieu de naissance : 31 juillet 1981 à Brazzaville

ABOUNDOU MBE (Vianey Giscard)

Date et lieu de naissance : 16 novembre 1984 à Djambala

MALONGA (Chanelle Scholastique)

Date et lieu de naissance : 17 septembre 1980 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2270 du 9 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 72-348 du 19 octobre 1972 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : infirmier diplômé d'Etat généraliste, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services sociaux (santé publique), nom-

més au grade d'*infirmier diplômé d'Etat* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

NTSANTSUI NGANTSELE (Eliane Epiphanie)

Date et lieu de naissance : 02 février 1983 à Djambala

MAGNOUNGOU (Elline Yaëlle Nida)

Date et lieu de naissance : 26 février 1981 à Brazzaville

ZONGAZO (Regine Urfine)

Date et lieu de naissance : 4 septembre 1981 à Brazzaville

MASSALA NSONI (Henriette)

Date et lieu de naissance : 9 mai 1980 à P/Noire

BOKO (Gildas)

Date et lieu de naissance : 25 janvier 1976 à Sibiti

MATALANGA KAYILOU (Jean Romain)

Date et lieu de naissance : 12 octobre 1980 à Londéla Kayes

MATONDO (Papy Paule Chantale)

Date et lieu de naissance : 11 juin 1976 à Loudima gare

KIWAKA MBOYO (Stévhy Guilène)

Date et lieu de naissance : 26 juin 1985 à Loubomo

SITOU PADOU (Raymonde)

Date et lieu de naissance : 27 août 1983 à Mindouli

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2271 du 9 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 61-125 du 5 juin 1965 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : technicien auxiliaire de laboratoire, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services sociaux (santé publique), nommés au grade de *technicien auxiliaire de laboratoire* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

NGAMBE (Lydie Aline)

Date et lieu de naissance : 17 juin 1979 à Brazzaville

ITOUA-YOMBI (Eric Delphin)

Date et lieu de naissance : 26 janvier 1979 à Ouesso

DZOMBO (Audrey)

Date et lieu de naissance : 25 juin 1980 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2272 du 09 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n° 2154 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du brevet d'études du premier cycle, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de *secrétaire d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

MOUNTANDA MIALOUNDAMA (Andréa Erica Rancia)

Date et lieu de naissance : 20 juin 1987 à Brazzaville

KOUEDIATOUKA (Ronald Cardorel)

Date et lieu de naissance : 11 juin 1987 à Brazzaville

ISSIE (Parphelia Loprech)

Date et lieu de naissance : 29 avril 1981 à Brazzaville

NANITELAMIO DIATOULOU (Vicet Rosell Friedah)

Date et lieu de naissance : 21 septembre 1976 à Brazzaville

EGNOUKOU (Denise)

Date et lieu de naissance : 15 août 1977 à Eboungou

KONGO MOKOUKA (Audrey)

Date et lieu de naissance : 19 janvier 1985 à Brazzaville

SITA (Alda Irène Roseline)

Date et lieu de naissance : 27 juillet 1982 à Brazzaville

MVOUKANI (Quérída Eminence)

Date et lieu de naissance : 23 avril 1986 à Brazzaville

OSSETOUMBA (Léonce Cesaïre)

Date et lieu de naissance : 12 juin 1975 à Makoua

OSSENZA WALAYI (Prudence)

Date et lieu de naissance : 10 juillet 1984 à Brazzaville

MATENE KABEYA (Grâce Séphora)

Date et lieu de naissance : 24 décembre 1987 à Brazzaville

NIAMBI-TSOKO (Reine Leticia)

Date et lieu de naissance : 27 juillet 1985 à Loubomo

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2273 du 09 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n° 2155 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du certificat d'Etudes Primaires Élémentaires, sont intégrés dans les cadres de la catégorie III, échelle 2 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de *commis des SAF* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 315 et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

MAMPOUYA (Kévin Arsène)

Date et lieu de naissance : 18 mars 1976 à Brazzaville

NDOULOULOY KOUELATOUKA (Aron)

Date et lieu de naissance : 31 décembre 1987 à Brazzaville

OKAMA SAMAKA (Natacha)

Date et lieu de naissance : 17 juillet 1980 à Etoumbi

IBARA (Fleur Anesmîne)

Date et lieu de naissance : 19 Mars 1987 à P/Noire

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2274 du 09 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n° 2153 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de brevet d'études du premier cycle, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de *secrétaire d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

MOUSSIENGO SITA (Clemer)

Date et lieu de naissance : 05 mai 1985 à Brazzaville

APOKO Stella (Chancelvie)Date et lieu de naissance : 1^{er} janvier 1985 à Brazzaville**HONDOLO MOUKOKO (Salomée Bazo Therline)**

Date et lieu de naissance : 22 octobre 1984 à Brazzaville

AKOUALA (Julvain Christophe)

Date et lieu de naissance : 10 octobre 1976 à Gamboma

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2275 du 09 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n° 2154 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de brevet d'études du premier cycle, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de *secrétaire d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

OKOMBI WANDAULT (Hermine Noëlle)

Date et lieu de naissance : 26 février 1986 à Brazzaville

MABOUTA (Ida Bienvenue)

Date et lieu de naissance : 04 juillet 1977 à Brazzaville

OTIELE MANDOH (Natacha)

Date et lieu de naissance : 05 mai 1982 à Brazzaville

BOUESSO MBOUTANY (Cynthia)

Date et lieu de naissance : 26 janvier 1980 à Brazzaville

NGANGUIA (Phany Jhospyn)

Date et lieu de naissance : 8 janvier 1978 à Brazzaville

MOUBALA (Domnick-Alédra)

Date et lieu de naissance : 16 octobre 1986 à Brazzaville

NGANGA LOUKOULA (Frida Helyette Flore)

Date et lieu de naissance : 09 mars 1982 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2276 du 09 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n° 2153 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier du second degré, séries : A4, C, D et G1 sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1, des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de *secrétaire principal d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère des affaires sociales, de la solidarité, de l'action humanitaire, des mutilés de guerre et de la famille.

MISERE (Raïssa Prudence)

Date et lieu de naissance : 06 février 1982 à P/Noire

AKOUA (Steph Ermeland)

Date et lieu de naissance : 12 février 1978 à Brazzaville

MOUENE IKE DALEKOU (Jean Bedel)

Date et lieu de naissance : 03 septembre 1978 à Brazzaville

MOULOKI SELEMBE (Eugène)

Date et lieu de naissance : 27 septembre 1984 à Brazzaville

ONDELE-GANONGO (Fustell)

Date et lieu de naissance : 17 mai 1984 à Brazzaville

NGAKANI (Brice Clotaire)

Date et lieu de naissance : 19 mars 1976 à Djambala

EBATA (Emelie Nadège)Date et lieu de naissance : 1^{er} janvier 1976 à Brazzaville

AMBELE (Lauriane Sandra)

Date et lieu de naissance : 16 janvier 1984 à Brazzaville

EKONGA BANDZONGO (Stevie Fresnelle)

Date et lieu de naissance : 2 octobre 1977 à Brazzaville

ITOUA ELO (Aidm Sylvain)

Date et lieu de naissance : 16 juin 1980 à Brazzaville

OKANA MBOSSA (Sixte Gabin)

Date et lieu de naissance : 14 février 1979 à Gamboma

KIMVA NDZOBO (Nadine)

Date et lieu de naissance : 06 février 1985 à Brazzaville

OSSETE (Jean Carson)

Date et lieu de naissance : 21 octobre 1978 à Mbessé-Nobambi

ELENGA (Gourgel Barodit)

Date et lieu de naissance : 09 février 1982 à Loubomo

EKIKO (Jonas Jean Rodrigue)

Date et lieu de naissance : 24 février 1978 à Okoyo

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2277 du 09 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n°99-50 du 03 avril 1999 et de l'arrêté n°2153 du 26 juin 1958, Mlle **NKOUKA NGONGO (Vadielle Idrina)**, née le 26 octobre 1977 à Brazzaville, titulaire du diplôme des carrières administratives et financières, niveau I, option : administration générale, obtenu à l'école nationale moyenne d'administration, session de juin 2004, est intégrée dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), nommée au grade de *secrétaire principal d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mise à la disposition du ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée.

Par arrêté n°2281 du 10 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n°99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n°2154 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de brevet d'études du premier cycle, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de *secrétaire d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

NGOYA (Gilles Kévin)

Date et lieu de naissance : 04.11.1981 à Mossaka

MBOUSSA OSSOR (Gertrude Carole),

Date et lieu de naissance : 22.12.1980 à Brazzaville

NTOUALI-DIMY (Alphonse Grace Houbin Damien)

Date et lieu de naissance : 23.01.1987 à Brazzaville

ILLOYE ATSINGA (Noëlle Victoire)

Date et lieu de naissance : 25.12.1979 à Mossaka

ONGONGA LOBERA (Belmande Froisia)

Date et lieu de naissance : 13.01.1980 à Brazzaville

OYE ONGAGNA (Lucile Nadège)

Date et lieu de naissance : 17.03.1976 à Brazzaville

HUBUKULU-MASSAKA (Daguy Luc Borjas)

Date et lieu de naissance : 09.03.1986 à Brazzaville

ITOUA-NIELENGA (Scintiche Nephthalie),

Date et lieu de naissance : 09.08.1982 à Owando

NKOUNKOU (Hudson Rolfe Lézin)

Date et lieu de naissance : 18.05.1978 à Brazzaville

TIBA (Christelle)

Date et lieu de naissance : 23.05.1979 à Brazzaville

KIE-ITOUA (Chancelvie Laure)

Date et lieu de naissance : 27.10.1984 à Abala

MALONGA (Kévin Prosper)

Date et lieu de naissance : 04.07.1980 à Brazzaville

LIBALI BOUANGA (Denis)

Date et lieu de naissance : 16.06.1979 à Brazzaville

SENDZI N'DZEMONO (Estelle Lauyenne)

Date et lieu de naissance : 21.05.1985 à Obala

IBARA (Natacha)

Date et lieu de naissance : 26.11.1983 à Inkouélé

SOUSSA ISSONGO (Alda Laure)

Date et lieu de naissance : 11.08.1980 à Brazzaville

MIANSO BACKATOULA (Ornella Changele)

Date et lieu de naissance : 08.01.1980 à Mindouli

MPIOU NGANKOUE (Magaly)

Date et lieu de naissance : 05.05.1984 à Ouessou

ONKILI NDELLA (Mack Regger)

Date et lieu de naissance : 05.05.1982 à Brazzaville

LEBO (Simplice Célestin)

Date et lieu de naissance : 19.03.1977 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2282 du 10 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n°99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n°2154 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de *secrétaire principal d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

KASA NGOMA (Chancelvie Gildas)

Date et lieu de naissance : 04.06.1981 à Madingou

MOMBOULI MBA MAM'AMOUY

Date et lieu de naissance : 20.08.1980 à Brazzaville

MOUANGOLI-AMENGHAS (Misere Freddy)

Date et lieu de naissance : 23.05.1981 à Brazzaville

OKOUA MOUEBARA (Kermelis)

Date et lieu de naissance : 24.11.1977 à Mossaka

DIAKOU MOUZITA (Revin Aslatène)

Date et lieu de naissance : 05.08.1978 à Kimbedi

KIFOULA (Médard)

Date et lieu de naissance : 08.06.1976 à Brazzaville

MOUMBOULI (Sanchez Estel)

Date et lieu de naissance : 06.11.1976 à Brazzaville

BANTSIMBA DIAMOUANGANA (Thuold Venance)

Date et lieu de naissance : 21.08.1981 à Kinkala

NGOULOUBI KIDZOULA (Nicole)

Date et lieu de naissance : 09.05.1976 à Brazzaville

MOKAMBO (Thierry)

Date et lieu de naissance : 01.05.1981 à Tchikapika

BAYIDIKILA DODO JEVEUX KIANG (Kibo)

Date et lieu de naissance : 12.05.1985 à Brazzaville

MOUNGALA NGOUNOU (Destin Jean de Dieu)

Date et lieu de naissance : 24.05.1983 à Brazzaville

MAHOUNGOU-MASSOLOLA (Ursule Enysse)

Date et lieu de naissance : 08.05.1979 à Mindouli

MOKOKO SABY (Céline Godelive)

Date et lieu de naissance : 14.04.1982 à Brazzaville

OKOMBE BALONG (Blancaut Cherelle)

Date et lieu de naissance : 16.09.1986 à Ewo

ENIAKA NSENZHA (Vladimir)

Date et lieu de naissance : 03.03.1978 à Brazzaville

MISSOLEKELE (Neyrac Cassen)

Date et lieu de naissance : 19.08.1976 à Brazzaville

IBEMBE KAYA (Diane Rema Dorlica)

Date et lieu de naissance : 02.07.1978 à Brazzaville

MOUDIONGUI-NGOMBO (Sandra Chrystelle)

Date et lieu de naissance : 23.02.1978 à P/Noire

IBATA (Marinyck Irène)

Date et lieu de naissance : 30.05.1981 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2290 du 13 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n°99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n°2154/FP du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du brevet d'études du premier cycle, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de *secrétaire d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

MOUANGA (Jean Benoît Olivier),

Date et lieu de naissance : 11.07.1976 à Pointe-Noire

EWA (Micha Sherline),

Date et lieu de naissance : 02.06.1981 à Brazzaville

NKAH-BÂ DO (Cherel Eddy),

Date et lieu de naissance : 24.10.1983 à Brazzaville

NGOUNDZOU MASSAMBAKA (Daphnée),

Date et lieu de naissance : 03.06.1983 à Brazzaville

KOTONGO TOBOLO (Avent Nailothe),

Date et lieu de naissance : 06.11.1984 à Brazzaville

OMO (Mélinda Lyze Frida),

Date et lieu de naissance : 22.04.1986 à Brazzaville

MWANGHA NKWCQA (Avrero Karnx Curchod),

Date et lieu de naissance : 06.06.1977 à Brazzaville

LEBELA (Mélanie Odette),

Date et lieu de naissance : 27.09.1977 à Ingue na Okoyo (Oyo)

IBOBI NGALA (Helda de Sienne),

Date et lieu de naissance : 22.02.1986 à Brazzaville

BANGUI AMBARA (Hermelon),

Date et lieu de naissance : 03.12.1983 à Brazzaville

MOUANGA DEBEKA (Nadja Gide Germmade),

Date et lieu de naissance : 16.12.1976 à Makabana

MBEMBA (Christophe Jean Bruno),

Date et lieu de naissance : 19.08.1975 à Brazzaville

NGOTENI (Evrard Gaël),

Date et lieu de naissance : 03.05.1984 à Brazzaville

ITOUA (Edwige),

Date et lieu de naissance : 10.04.1979 à Inkouélé

FOULANDZALI (François Judicaël),

Date et lieu de naissance : 15.01.1978 à Kintélé

NDOMBI (Ferry Rold Carson),

Date et lieu de naissance : 10.06.1980 à Loukoléla

EBOUNGOU (Rodrigue),

Date et lieu de naissance : 18.02.1983 à Owando

BINGANA KOUMBA (Liliane Viscontine),

Date et lieu de naissance : 21.04.1977 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2291 du 13 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n°99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n°2154/FP du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme du baccalauréat de l'enseignement du second degré, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de *secrétaire principal d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

DOMBAS BONGO (Christelle Prisca),

Date et lieu de naissance : 15.06.1976 à Brazzaville

BITSOUMANOU (Bothrel Ardent Vanny),

Date et lieu de naissance : 15.10.1982 à Brazzaville

NGOUEMBE NGASSAKI,

Date et lieu de naissance : 08.04.1980 à Makoua

BOKOTE (Stève Valdmir),

Date et lieu de naissance : 10.06.1977 à Mossaka

ADIANGOYE (Armel),

Date et lieu de naissance : 05.02.1979 à Mbandza

MALOU-MALOU (Hortie Amélia),

Date et lieu de naissance : 21.10.1981 à Mbomo

EBONGOLO OBAMI (Pulcherie Edwige),

Date et lieu de naissance : 08.09.1979 à Kimdangou

TONGHO-AHOURA-EPOZAS,

Date et lieu de naissance : 19.03.1985 à Mont-Belo

ETOUA TSAKA (Leita Sonia),

Date et lieu de naissance : 25.09.1983 à Brazzaville

ITOUA-APENDI (Christy Raïssa),

Date et lieu de naissance : 04.05.1980 à Brazzaville

OGNANGUET AMBOMBI (Francis Emmard),

Date et lieu de naissance : 05.08.1979 à Brazzaville

BEKAKO (Thierry Lazare),

Date et lieu de naissance : 24.03.1980 à Aboua

LARRA EKONIMAKA (Gesmine Stevelle),

Date et lieu de naissance : 31.10.1981 à Owando

DODZOCK-TOUAZOCK (Ben Achaim),

Date et lieu de naissance : 12.04.1981 à Brazzaville

OHOMO (Aline Tédora),

Date et lieu de naissance : 25.10.1976 à Nietéboumba

MOKEME-BALIELIKI (Arnaud Jonas),

Date et lieu de naissance : 09.02.1976 à Brazzaville

LENGOUO (Eveline Clarisse),

Date et lieu de naissance : 29.07.1976 à Mossaka

OKEMBA NDAKAYOUREOU (Christelle),

Date et lieu de naissance : 30.09.1980 à Loukolela

GANDZIAMI PEMBE (Cyrilla Elisia),

Date et lieu de naissance : 18.03.1985 à Loubomo

PABYSSINA (Raymond Christ),

Date et lieu de naissance : 25.06.1981 à Loutété

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2292 du 13 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n°99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n°2154/FP du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, série A4, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de *secrétaire principal d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition de la Présidence de la République.

MPOUAOUA SOUZA (Sylvie),

Date et lieu de naissance : 19.04.1981 à Okoyo

ETHALI (Magali Ethosseline),

Date et lieu de naissance : 29.11.1982 à Pointe-Noire

MAFOUTA (Eddy Ildevaire),

Date et lieu de naissance : 02.05.1976 à Matoumbou

IBAMBI (Georges Lucien),

Date et lieu de naissance : 16.03.1979 à Brazzaville

LEBOUTOU (Gaetan Max Franck),

Date et lieu de naissance : 05.07.1980 à Makotimpoko

OBAMI ATIPO (Baudoin),

Date et lieu de naissance : 01.11.1975 à Brazzaville

DZOW NGOKOYA (Chimène Amélia),

Date et lieu de naissance : 16.07.1980 à Owando

OFINEKALE (Boniface),

Date et lieu de naissance : 15.02.1979 à Odikango

EVOUNOU (Roseline),

Date et lieu de naissance : 12.11.1977 à Ossangui

BIYOT (Jean Bruno),

Date et lieu de naissance : 04.03.1976 à Moupata (Mbinda)

NGOUNGA (Lalys Roger),

Date et lieu de naissance : 01.03.1979 à Ngabé

ONIANGUE (Armand Ghislain),

Date et lieu de naissance : 09.02.1976 à Makoua

GUESSENGUE (Camille Blair),

Date et lieu de naissance : 01.04.1981 à Brazzaville

ANGUIMA (Carmen Maryse Frederica),

Date et lieu de naissance : 23.02.1976 à Conakry (Guinée)

OBOURA AKOLI (Elvie Chandrelle),

Date et lieu de naissance : 16.12.1982 à Brazzaville

ITOUA ONDAYE (Diane Charelle),

Date et lieu de naissance : 02.02.1985 à Brazzaville

ADOUA (Arllette Nadège),

Date et lieu de naissance : 21.01.1979 à Brazzaville

IBOKO (Raoul Alfred),

Date et lieu de naissance : 16.02.1978 à Illanga (Boua)

BIHANGOU ARHIN (Epuphela Prisca),

Date et lieu de naissance : 21.11.1978 à Mouyondzi

AMBOULOU (Marcel),

Date et lieu de naissance : 16.12.1980 à Brazzaville

IBARISSONGO (Nadège Florentine),

Date et lieu de naissance : 05.07.1976 à Gamboma

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par Arrêté n° 2293 du 13 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99 - 50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n°2153/FP du 26 juin 1958, les candidats ci - après désignés, titulaires du diplôme de Baccalauréat de l'enseignement du second degré, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de secrétaire principal d'administration de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

NZAMBA (Guy Modeste Giscard)

Date et lieu de naissance : 23 janvier 1978 à Mossendjo

Diplôme : Bac D

Option : Sciences naturelles

APELE (Brigitte Fernande)

Date et lieu de naissance : 21 mai 1978 à Mossaka

Diplôme : Bac G1

Option : Techniques administratives

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par Arrêté n° 2294 du 13 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 61 - 125 du 5 juin 1961 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci - après désignés, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : technicien auxiliaire de laboratoire, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services sociaux (santé publique), nommés au grade de technicien auxiliaire de laboratoire de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

OBOLI (Laure Natacha Estelle)

Date et lieu de naissance : 30 octobre 1983 à Kellé

WOUTSEKE (Albertine)

Date et lieu de naissance : 11 juin 1981 à Kebara

MBALI LEGAUTE (Marino)

Date et lieu de naissance : 01 mars 1983 à Lékana

AKOUYA BOUKA (Harlem Gyrus)

Date et lieu de naissance : 29 novembre 1982 à Brazzaville

NDZIORO (Dorine Ormela)

Date et lieu de naissance : 05 septembre 1985 à Ossa-Djambala

ONONI (Anick Victoire)

Date et lieu de naissance : 29 juin 1980 à Brazzaville

NSOUROU (Astrid Relva Orcelle)

Date et lieu de naissance : 26 mai 1980 à Brazzaville

NTSOUMOU MAMONA (Sterling Costand)

Date et lieu de naissance : 22 mai 1981 à Djambala

SAMBA MASSOLOLA (Gladis)

Date et lieu de naissance : 24 mars 1977 à Brazzaville

IWARI (Juslès Fresnel)

Date et lieu de naissance : 19 septembre 1984 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par Arrêté n° 2295 du 13 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 61 - 125 du 5 juin 1961 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci - après désignés, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option :technicien auxiliaire de laboratoire obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services sociaux (santé publique), nommés au grade de *technicien auxiliaire de laboratoire* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

NGOUOLALI (Ursule Elsa)

Date et lieu de naissance : 15 mars 1985 à Brazzaville

KEMAYI (Eliane)

Date et lieu de naissance : 20 décembre 1978 à Mboma

NGATALI NDZIOUO (Técle Dada)

Date et lieu de naissance : 23 septembre 1982 à Loubomo

KODIA-MIAZONDO (Beige Leticia)

Date et lieu de naissance : 24 mars 1981 à Brazzaville

MOBIE MBIALI (Rhize)

Date et lieu de naissance : 14 octobre 1981 à Brazzaville

MOUKOUBA (Béatrice)

Date et lieu de naissance : 22 mai 1977 à Mpouya

MAHOUNGOU BILONGO (Leticia Bruce Coréa)

Date et lieu de naissance : 29 novembre 1978 à Mabombo (Mouyondzi)

BANDA (Pauline Christine)

Date et lieu de naissance : 07 décembre 1979 à Loukolela

DELLA-GOUAMBA (Sylvère)

Date et lieu de naissance : 05 janvier 1980 à Mpouya

MADZOU (Arianne florina)

Date et lieu de naissance : 11 septembre 1979 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2304 du 14 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n°99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n°2153/FP du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme des carrières administratives et financières, option : administration générale, niveau I, obtenu à l'école nationale moyenne d'administration, sont inté-

grés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de *secrétaire principal d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation.

ANIELE (Modeste Romain),

Date et lieu de naissance : 09.06.1982 à Gamboma

BILA (Rose Sylvie),

Date et lieu de naissance : 05.10.1978 à Brazzaville

BOUANGUIRI (Dive Buchanan),

Date et lieu de naissance : 13.06.1979 à Ngo

ENGORIKIA NGUENGOUE (Constant),

Date et lieu de naissance : 17.10.1976 à Brazzaville

FOUONI (Lessia Rhydoli),

Date et lieu de naissance : 18.02.1978 à Brazzaville

MOPENDZA (Lucienne),

Date et lieu de naissance : 30.04.1976 à Bokombo

NGADZIE (Elie Rose),

Date et lieu de naissance : 17.10.1979 à Brazzaville

NGOUAMBA (Nadège Reine Fifi),

Date et lieu de naissance : 09.09.1980 à Mbé

OKIEROU GNEKAMBI (Nadège Patricia),

Date et lieu de naissance : 05.01.1979 à Pouéré

ONDZE IKOBO (Nelly Flève),

Date et lieu de naissance : 17.05.1979 à Owando

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2305 du 14 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n°99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n°2160/FP du 26 juin 1958, les candidats ci-après sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services techniques (agriculture), de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition de la Présidence de la République.

KANGOU (Flora Aude Chandrelle),

Date et lieu de naissance : 07.06.1982 à Kinkala

Diplôme et Option : BAC R5 (économie gestion coopérative)

Grade : Agent Spécial Principal

MBOULA (Aymard Gwaldys),

Date et lieu de naissance : 29.06.1976 à Brazzaville

Diplôme et Option : BAC R4 (Machinisme agricole)

Grade : Agent Spécial Principal

ZOLA MOUTINO (Patricia Christelle),

Date et lieu de naissance : 25.05.1978 à Yangui

Diplôme et Option : BAC R5 (Economie gestion coopérative)

Grade : Agent spécial principal

MPOULIBILOU MOUKAMPOU (Adolphe Roland),

Date et lieu de naissance : 11.09.1978 à Brazzaville

Diplôme et Option : BAC R6 (Génie Rural)

Grade : Adjoint technique des T.P.

ATIPO OKO (Jerceliot),

Date et lieu de naissance : 26.03.1976 à Intsiala

Diplôme et Option : BAC R1 (production végétale)

Grade : Conducteur principal d'agriculture

MAYOUKOU (Belmine Vérienne),

Date et lieu de naissance : 24.02.1985 à Brazzaville

Diplôme et Option : BAC R1 (production végétale)

Grade : Conducteur principal d'agriculture

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2306 du 14 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 61-125 du 5 juin 1961 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidates ci-après désignées, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : technicien auxiliaire de laboratoire, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont intégrées dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services sociaux (santé publique), nommées au grade de *technicien auxiliaire de laboratoire* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mises à la disposition du ministère de la santé et de la population.

ELENGA-INGOBA (Gisèle Rochelle),

Date et lieu de naissance : 04.01.1978 à Brazzaville

GONKOLI GAMBOU (Gloria),

Date et lieu de naissance : 16.01.1977 à Brazzaville

AWOUON NTSONO (Noëlle Elgane),

Date et lieu de naissance : 24.12.1984 à Brazzaville

KIANG (Chadlie Daure),

Date et lieu de naissance : 11.03.1982 à Mbé

MANTSIBA (Jeanne),

Date et lieu de naissance : 27.02.1980 à Ngoulonkila

TSOUMOU (Bernadette),

Date et lieu de naissance : 29.04.1980 à Sibiti

ITOURA MOUNGALLA (Francine Carole),

Date et lieu de naissance : 10.08.1978 à Dolisie

MATINGOU IKO (Mireille),

Date et lieu de naissance : 09.08.1979 à Brazzaville

ALOUNA EBOGAM (Guilène Pacifique Deborah),

Date et lieu de naissance : 07.04.1982 à Djambala

NIAMAMBY LANWET (Eden Oberley),

Date et lieu de naissance : 05.05.1983 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressées.

ENGAGEMENT

Par arrêté n° 2228 du 08 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 les candidates ci-après désignées, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : agent technique, obtenu à l'école nationale para-médicale et médico sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont engagées pour une durée indéterminée en qualité d'*agent technique contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 classées dans la catégorie II, échelle 2 et mises à la disposition du ministère de la santé et de la population.

BOUMBA (Rose Odile)

Date et lieu de naissance : 26 décembre 1975 à Loubomo

OBEYI ANDONGA (Léonie)

Date et lieu de naissance : 30 novembre 1969 à Okelataka

M'FOURILA MASSOUKINA (Judith Firmine)

Date et lieu de naissance : 17 avril 1972 à Dolisie

ODZEKA (Gualbert)

Date et lieu de naissance : 12 juillet 1970 à Fort-Rousset

MBANI (Christine)

Date et lieu de naissance : 23 août 1969 à Brazzaville

ATIYOU (Sidonie)

Date et lieu de naissance : 23 août 1975 à Mbouambé

EKAYI (Madeleine)

Date et lieu de naissance : 27 mars 1970 à Assina-Abala

NDZAMA (Denise)

Date et lieu de naissance : 11 janvier 1966 à Okoyo

La période d'essai est fixée à deux mois.

Les intéressées bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de services des intéressées.

Par arrêté n° 2229 du 08 mars 2006, en application

des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 les candidates ci-après désignées, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de santé, option : agent technique, obtenu à l'école nationale para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont engagées pour une durée indéterminée en qualité d'*agent technique de santé contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et classées dans la catégorie II, échelle 2 des services sociaux (santé publique) mises à la disposition du ministère de la santé et de la population.

MAKAYA DANGUI (Gisèle Patricia)

Date et lieu de naissance : 20 mai 1973 à P/Noire

TCHIMGNIE (Marie Christine)

Date et lieu de naissance : 08 septembre 1975 à Brazzaville

MOUSSITOU (Ella Rosine)

Date et lieu de naissance : 22 mai 1974 à P/Noire

DZENZELE (Bertille Gertrude)

Date et lieu de naissance : 30 août 1971 à Brazzaville

MPOLO (Irma Clarisse)

Date et lieu de naissance : 27 août 1969 à Brazzaville

NGATALA (Pierrette)

Date et lieu de naissance : 21 décembre 1971 à Mpagui-Ewo

ONDONGO (Elie Damase)

Date et lieu de naissance : 10 mai 1972 à Ekongo

NANGA BANZOUZI (Annick Flore)

Date et lieu de naissance : 26 août 1970 à P/Noire

ELOUO (Brigitte)

Date et lieu de naissance : 16 mai 1963 à Lekana

OSSOLEBI (Anne)

Date et lieu de naissance : 20 mars 1973 à Ewo

La période d'essai est fixée à deux mois.

Les intéressées bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de

services des intéressés.

Par arrêté n° 2230 du 08 mars 2006. en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : infirmier d'Etat généraliste, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité d'*infirmier diplômé d'Etat contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classés dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

MANDZI - OBI (Amélea Pulchérie)

Date et lieu de naissance : 12 juin 1974 à Dolisie

OKOUO LIBELIA (Prudence)

Date et lieu de naissance : 30 mars 1975 à Brazzaville

N'DAMBA (André)

Date et lieu de naissance : 15 avril 1970 à Kimbédi

M'VOUKANI MOUNZENZE (Sidonie)

Date et lieu de naissance : 27 août 1965 à Pointe-Noire

MOUNDELE DZANGA (Yvon)

Date et lieu de naissance : 24 mai 1975 à Brazzaville

NGANTSIBI (Gildas Eddy)

Date et lieu de naissance : 21 novembre 1973 à Lékana

OYI (Delphine)

Date et lieu de naissance : 5 octobre 1974 à Pointe-Noire

KIYENGUE NZOUTSI (Sylvie Clémence)

Date et lieu de naissance : 1^{er} novembre 1973 à Makabana

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2231 du 08 mars 2006. en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, Mlle. **NSONA BILAMPASSI (Gisèle)**, née le 07 septembre 1963 à Brazzaville, titulaire du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : technicien auxiliaire de laboratoire, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, est engagée pour une durée indéterminée en qualité de *technicien auxiliaire de laboratoire contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505, classée dans la catégorie II, échelle 2 et mise à la disposition du ministère de la santé et de la population.

La période d'essai est fixée à deux mois.

L'intéressée bénéficiera pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée.

Par arrêté n° 2232 du 08 mars 2006. en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, séries : A, C et D, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité de *secrétaire principal d'administration contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classés dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

OMENI (Guyff-Guillaume)

Date et lieu de naissance : 20 décembre 1972 à Brazzaville

NGANDZION (Cadidja)

Date et lieu de naissance : 20 novembre 1960 à Brazzaville

YELE LEBELA (Gildas)

Date et lieu de naissance : 14 juin 1973 à Brazzaville

ESSINI GALESSAN (Lidoine Claire Louly)

Date et lieu de naissance : 08 novembre 1975 à Brazzaville

LENGOUO (Sylvertre-Fortuné)

Date et lieu de naissance : 04 juin 1970 à Ewo

SOUAMI (Patrick Davy)

Date et lieu de naissance : 12 mars 1975 à Brazzaville

NGAÏBIRI GAFOULA (Roland Gildas)

Date et lieu de naissance : 27 avril 1973 à Brazzaville

KIABIYA (Jover Hadley)

Date et lieu de naissance : 27 juin 1975 à Brazzaville

ENGOU (Christine)

Date et lieu de naissance : 24 juillet 1970 à Okoyo

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2233 du 8 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n°99-50 du 3 avril 1999, les volontaires de l'enseignement ci-après désignées, titulaires du certificat de fin d'études des écoles normales, sont engagées pour une durée indéterminée en qualité d'*institutrice contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classées dans la catégorie II, échelle 1 et mises à la disposition du ministère de l'enseignement primaire et secondaire, chargé de l'alphabétisation.

BAYOUNDIKILA (Ybreille Princia Préphérée)

Date et lieu de naissance : 08.02.1973 à Brazzaville

Date de Prise de Service : 27.10.2003

MABOUTI BOYO (Antoinette)

Date et lieu de naissance : 15.01.1973 à Brazzaville

Date de Prise de Service : 30.10.2003

SAFOU (Marie Odette)

Date et lieu de naissance : 06.04.1972 à P/Noire

Date de Prise de Service : 27.10.2003

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressées bénéficieront pour les congés, transports,

déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates effectives de prise de service des intéressées et de la solde pour compter du 1^{er} janvier 2005.

Par arrêté n°2234 du 8 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n°99-50 du 3 avril 1999, M. **NSANGOU (Barnabé)**, né le 18 octobre 1974 à Hamon, volontaire de l'enseignement, titulaire du certificat de fin d'études des écoles normales, est engagé pour une durée indéterminée en qualité d'*instituteur contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classé dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de l'enseignement primaire et secondaire, chargé de l'alphabétisation.

La période d'essai est fixée à trois mois.

L'intéressé bénéficiera pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 28 octobre 2004, date effective de prise de service de l'intéressé et de la solde pour compter du 1^{er} janvier 2005.

Par arrêté n°2235 du 8 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n°99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme des carrières administratives et financières, niveau I, option : diplomatie, obtenu à l'école nationale moyenne d'administration, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité de *chancelier contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classés dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère des affaires étrangères et de la francophonie.

LINGUELE (Zoé Odile)

Date et lieu de naissance : 05.07.1975 à Brazzaville

ONGOMA (Sabine)

Date et lieu de naissance : 09.01.1974 à Tsongo-Boundji

MPAKOU (Ghislain Claude)

Date et lieu de naissance : 12.10.1975 à Brazzaville

LEMBA-KOUBEMBA (Grace)

Date et lieu de naissance : 12.01.1974 à Brazzaville

MPE NGAYAMOU (Alice Bernadette)

Date et lieu de naissance : 01.11.1969 à Brazzaville

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2236 du 8 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n°99-50 du 3 avril 1999, les candidates ci-après désignées, titulaires du certificat d'études pri-

maires élémentaires et de l'attestation de classe de troisième sont engagées pour une durée indéterminée en qualité de *commis principal contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 375 classées dans la catégorie III échelle 1 et mises à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

NDZEMBO MOUEBARA (Marie Noëlle)

Date et lieu de naissance : 25.12.1973 à Fort-Rousset

NKOUSSOU (Aurélié Laure)

Date et lieu de naissance : 20.10.1970 à Linzolo

IMBOMBO (Lydie Claudine)

Date et lieu de naissance : 22.08.1974 à Gamboma

KOUENDOLO-IBEA (Olga Pauline)

Date et lieu de naissance : 12.12.1966 à Fort-Rousset

MILANDOU (Brigitte)

Date et lieu de naissance : 27.01.1966 à Brazzaville

La période d'essai est fixée à deux mois.

Les intéressées bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressées.

Par arrêté n°2237 du 8 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n°99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier du second degré séries : G1, G2, G3 sont engagés pour une durée indéterminée en qualité d'*agent spécial principal contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classés dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère des affaires sociales, de la solidarité, de l'action humanitaire et de la famille.

LOCKO (Ninon Edwige)

Date et lieu de naissance : 10.12.1975 à Brazzaville

NDOUDY BANZOUZI (Aude Hermance)

Date et lieu de naissance : 28.09.1973 à Brazzaville

MBONGO (Lydie Berthe)

Date et lieu de naissance : 10.03.1971 à Brazzaville

NGANGA (Alphonsine)

Date et lieu de naissance : 05.12.1970 à Brazzaville

TSANA OKOMBA (Nazelle)

Date et lieu de naissance : 14.07.1971 à Brazzaville

BAKOUNDAMANA (Rachelle Jourdin)

Date et lieu de naissance : 17.08.1975 à Brazzaville

YOMBI (Josiane Arlette Vincenlia)

Date et lieu de naissance : 27.03.1975 à P/Noire

EWOUOLA (Toussaint Romuald)

Date et lieu de naissance : 01.11.1964 à Brazzaville

NGOMA (Rodrigue Crépin)

Date et lieu de naissance : 25.10.1971 à Boko

La période d'essai est fixée à quatre mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de ser-

vice et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2255 du 9 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n°99-50 du 3 avril 1999, Mlle **TCHICAYA KAMBISSI (Léa Mireille)**, née le 18 avril 1974 à Brazzaville, titulaire du certificat d'études primaires élémentaires est engagée pour une durée indéterminée en qualité d'*aide soignant contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 315, classée dans la catégorie III, échelle 2 et mise à la disposition du ministère de la santé et de la population.

La période d'essai est fixée à un mois.

L'intéressée bénéficiera pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée.

Par arrêté n°2256 du 9 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n°99-50 du 3 avril 1999, les candidates ci-après désignées, titulaires du brevet d'études moyennes techniques, option : auxiliaire puéricultrice, obtenu au collège d'enseignement technique féminin, sont engagées pour une durée indéterminée en qualité de *monitrice sociale contractuelle* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505, classées dans la catégorie II, échelle 2 et mises à la disposition du ministère de la santé et de la population.

MALONGA (Clémence Bien Aimée)

Date et lieu de naissance : 17.06.1961 à Brazzaville

BABINDAMANA TSOUBA (Georgette)

Date et lieu de naissance : 24.02.1966 à Brazzaville

MAKOSSO (Suzanne)

Date et lieu de naissance : 21.09.1956 à

NDEME (Marianne)

Date et lieu de naissance : 24.03.1962 à Moukassi

BIANZOUMBA (Marie Céline)

Date et lieu de naissance : 27.07.1964 à Makélékélé

LEMBE (Véronique)

Date et lieu de naissance : 07.11.1961 à Kinkoumba Tanga

MATSIMOUNA (Agathe)

Date et lieu de naissance : 05.02.1963 à Kinimbi (Kinkala)

LOUTAYA (Béatrice)

Date et lieu de naissance : 06.09.1963 à Mankoussou Boko

GOMA (Edmonde Valerie)

Date et lieu de naissance : 25.11.1959 à Kibangou

TOMBANDOKI (Eudoxie Flore Judith)

Date et lieu de naissance : 10.04.1969 à Brazzaville

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressées bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de ser-

vice et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressées.

Par arrêté n°2257 du 9 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n°99-50 du 3 avril 1999, Mlle **MBIZI (Joséphine)**, née le 5 août 1968 à Goma Tsé-Tsé, titulaire du brevet d'études moyennes techniques, est engagée pour une durée indéterminée en qualité d'*agent spécial contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505, classée dans la catégorie II, échelle 2 et mise à la disposition du ministère de la santé et de la population.

La période d'essai est fixée à deux mois.

L'intéressée bénéficiera pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée.

Par arrêté n°2258 du 9 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n°99-50 du 3 avril 1999, Mlle **KANDZA (Mydleige luce Carmène)**, née le 24 mars 1972 à Brazzaville, titulaire du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : sage-femme, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, est engagée pour une durée indéterminée en qualité de *sage-femme diplômée d'Etat contractuelle* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classée dans la catégorie II, échelle 1 et mise à la disposition du ministère de la santé et de la population.

La période d'essai est fixée à trois mois.

L'intéressée bénéficiera pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée.

Par arrêté n°2259 du 9 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n°99-50 du 3 avril 1999, les candidates ci-après désignées, titulaires du diplôme de brevet d'études moyennes techniques, option : auxiliaire puéricultrice, obtenu au collège d'enseignement technique féminin, sont engagées pour une durée indéterminée en qualité de *monitrice sociale contractuelle* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505, classées dans la catégorie II, échelle 2 et mises à la disposition du ministère de la santé et de la population.

MOUKOUYI-MOUEME (Laurentine)

Date et lieu de naissance : 19.06.1970 à Sibiti

KAYA NSIMBA (Faustine)

Date et lieu de naissance : 15.02.1968 à Kayes

LIKIBI (Olga)

Date et lieu de naissance : 11.07.1969 à Dolisie

OMPIBA (Nadia Mireille)

Date et lieu de naissance : 31.10.1970 à Brazzaville

KAMPFOUA (Aurelie Lucie)

Date et lieu de naissance : 23.03.1967 à Mabaya

MABETA (Jacqueline)

Date et lieu de naissance : 01.10.1969 à Dolisie

YOKA (Pélagie Gabrielle)

Date et lieu de naissance : 06.05.1968 à Edou

TSALA (Maryline)

Date et lieu de naissance : 19.12.1966 à Sibiti

NZAOU (Eliane Christelle)

Date et lieu de naissance : 20.02.1968 à P/Noire

EBONOLA (Lydie Bertille),

Date et lieu de naissance : 11.05.1968 à Brazzaville

La période d'essai est fixée à deux mois.

Les intéressées bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressées.

Par arrêté n° 2260 du 09 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidates ci-après désignées, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : sage-femme, sont engagées pour une durée indéterminée en qualité de *sage-femme diplômée d'Etat contractuelle* de 1^{ere} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classées dans la catégorie II, échelle 1 et mises à la disposition du ministère de la santé et de la population.

EBOUKEWA (Doris Nadia)

Date et lieu de naissance : 14 février 1974 à Brazzaville

OLASSON GAMI (Justine)

Date et lieu de naissance : 05 août 1975 à Etoro

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressées bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressées.

Par arrêté n° 2261 du 09 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidates ci-après désignées, titulaires de diplôme de secrétaire d'administration sanitaire et sociale et du diplôme de certificat d'aptitude professionnelle, option : secrétariat, sont engagées pour une durée indéterminée en qualité de *secrétaire comptable contractuel* de 1^{ere} classe, 1^{er} échelon, indice 505, classées dans la catégorie II, échelle 2 et mises à la disposition du ministère de la santé et de la population.

EYENGA (Cécile)

Date et lieu de naissance : 07 décembre 1962 à Kéllé

MATONDO (Survenue Agathe)

Date et lieu de naissance : 02 janvier 1972 à Brazzaville

BIKINKITA (Pauline)

Date et lieu de naissance : 22 juin 1964 à Brazzaville

La période d'essai est fixée à deux mois.

Les intéressées bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressées.

Par arrêté n° 2262 du 09 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidates ci-après désignées, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : sage-femme, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont engagées pour une durée indéterminée en qualité de *sage-femme diplômée d'Etat contractuelle* de 1^{ere} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classées dans la catégorie II, échelle 1 et mises à la disposition du ministère de la santé et de la population.

MOUADZALA (Nana Régie Arlette)

Date et lieu de naissance : 13 juin 1975 à Dongou

EBOUKEWA (Doris Nadia)

Date et lieu de naissance : 14 février 1974 à Brazzaville

TSO MABIALA (Denise)

Date et lieu de naissance : 15 mai 1969 à Indo

ESSONA (Adélaïde)

Date et lieu de naissance : 27 mai 1974 à Inpfondo

DIABAZEBI BIBILA (Christelle Anna Rustychele)

Date et lieu de naissance : 05 septembre 1972 à Brazzaville

KANDZA (Mydleige Luce Carmene)

Date et lieu de naissance : 24 mars 1972 à Brazzaville

BOKATOLA (Laure Duguesline Brunette)

Date et lieu de naissance : 10 mars 1972 à Mossaka

SAMBA NKEBOLO (Judicaëlline)

Date et lieu de naissance : 07 décembre 1975 à Brazzaville

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressées bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressées.

Par arrêté n° 2263 du 09 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, M. **SAMBA (Landry Jacky Valère)**, né le 24 juillet 1963 à Brazzaville, titulaire du diplôme de technicien qualifié en informatique de gestion, est engagé pour une durée indéterminée en qualité de *secrétaire principal d'administration contractuel* de 1^{ere} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classé dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

La période d'essai est fixée à trois mois.

L'intéressé bénéficiera pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé.

Par arrêté n° 2264 du 09 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, série : R1 (production végétale) sont engagés pour une durée indéterminée en qualité de *conducteur principal d'agriculture contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classés dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

AMBOULOU (Jean Didier)

Date et lieu de naissance : 20 mars 1974 à Okouembe

NTALOULOU (Romain)

Date et lieu de naissance : 27 février 1969 à Brazzaville

NKOUKA (Nadège Christelle)

Date et lieu de naissance : 22 novembre 1975 à Brazzaville

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2265 du 09 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décrets n°99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, séries : R3 et R5, sont engagés pour une durée indéterminée à la 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classés dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

MIKOUZA (Christian Brice)

Date et lieu de naissance : 13 septembre 1970 à Brazzaville
Grade : Agent spécial principal

OBINDY (Ravel Stève Patrick)

Date et lieu de naissance : 17 juillet 1967 à Brazzaville
Grade : Contrôleur d'élevage

NKOLI ENIEYINE (Ulrich Aymar)

Date et lieu de naissance : 25 mars 1974 à Brazzaville
Grade : Conducteur principal d'agriculture

OBAMI (Noël)

Date et lieu de naissance : 25 décembre 1967 à Gamboma
Grade : Conducteur principal d'agriculture

OKO (Annie Augustine Scolastique)

Date et lieu de naissance : 08 février 1967 à Tchikapika
Grade : Agent spécial principal

MOUKENGUE GOMA (Edmond Roger)

Date et lieu de naissance : 20 novembre 1970 à Brazzaville
Grade : Conducteur principal d'agriculture

ONDZE (Rufin)

Date et lieu de naissance : 23 mars 1968 à Brazzaville
Grade : Conducteur principal d'agriculture

DIAFOUKA (Mesmin Collard)

Date et lieu de naissance : 24 mars 1966 à Pointe-Noire
Grade : Conducteur principal d'agriculture

LANGUIBARE (Bienvenu)

Date et lieu de naissance : 1^{er} mai 1970 à Engobé (Kellé)
Grade : Conducteur principal d'agriculture

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2266 du 09 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décrets n°99-50 du 3 avril 1999 M. **MONDZOLA (Vincent Alain)**, né le 18 mars 1973 à Impfondo, volontaire de l'enseignement technique et professionnel, titulaire du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, série D, est engagé pour une durée indéterminée en qualité d'*instituteur contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classé dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de l'enseignement technique et professionnel.

La période d'essai est fixée à trois mois.

L'intéressé bénéficiera pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter du 10 mai 2005, date effective de prise de service de l'intéressé.

Par arrêté n° 2283 du 13 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, M. **MOUHANI (Anicet)**, né le 16 avril 1969 à Brazzaville, titulaire du diplôme de bachelier de l'enseignement de second degré, série R1, est engagé pour une durée indéterminée en qualité de *conducteur principal d'agriculture contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classé dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé.

Par arrêté n° 2284 du 13 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, séries A4 et D, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité de *secrétaire principal d'administration contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 classés dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

SAMBA (Célestin)

Date et lieu de naissance : 18 mai 1971 à Linzolo

NGANDZIN (Josée Yrène)

Date et lieu de naissance : 19 janvier 1974 à Brazzaville

NGOUMO MBANI (Eveline)

Date et lieu de naissance : 08 octobre 1971 à Mouyala

ISSABOU-MVOUTI (Guy-Serge Aurelien)

Date et lieu de naissance : 19 septembre 1972 à Brazzaville

TSOUMOU (Gabin)

Date et lieu de naissance : 17 octobre 1974 à Brazzaville

BOKETE EWOTIO (Christian Rock Marcel)

Date et lieu de naissance : 20 octobre 1972 à Brazzaville

MOUNEODI (Gilles Mellon)

Date et lieu de naissance : 06 mars 1972 à Brazzaville

NGANGOUO (Blaise François)

Date et lieu de naissance : 24 mai 1974 à Odziba

BOUKOULOU (Alfred)

Date et lieu de naissance : 03 octobre 1973 à Musana

OGNEKE (Alfred Michel)

Date et lieu de naissance : 11 juin 1975 à Owando

MILANDOU SAMBA (Raphaël)

Date et lieu de naissance : 11 juillet 1974 à Brazzaville

La période d'essai est fixée à deux (3) mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2285 du 13 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, séries A4 et D, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité de *secrétaire principal d'administration contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 classés dans la catégorie II, échelle I et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

MPANDZA (Serge Anaclét)

Date et lieu de naissance : 20 décembre 1969 à Brazzaville

KIYALA MAYIKA (Pulchérie Edith)

Date et lieu de naissance : 10 septembre 1971 à Brazzaville

NKOUKA (Aurore Jeannine)

Date et lieu de naissance : 15 août 1970 à Brazzaville

NGOUBOLO (Achille Nicaise)

Date et lieu de naissance : 12 mai 1972 à Brazzaville

MIAMPASSI NGAZARI (Anatole Auguste)

Date et lieu de naissance : 20 mai 1973 à Brazzaville

BISSOUAKI NZOUMBA (Henriette Lydie)

Date et lieu de naissance : 31 octobre 1973 à Dolisie

La période d'essai est fixée à deux (3) mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2286 du 13 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n°99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du brevet d'études moyennes générales et du brevet d'études du premier cycle, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité de *secrétaire d'administration contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505, classés dans la catégorie II, échelle 2 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

TIOLEBI (Clémentine)

Date et lieu de naissance : 22 août 1966 à Brazzaville

ONDAYE-NGALA (Evia)

Date et lieu de naissance : 06 avril 1975 à Brazzaville

BANTOULOU (Rodacien Eustache)Date et lieu de naissance : 1^{er} novembre 1974 à Maboua**NGALOUBALI (Gervais Olivier)**

Date et lieu de naissance : 13 mars 1973 à Brazzaville

AYOU (Pauline)

Date et lieu de naissance : 23 mai 1965 à Brazzaville

OYOMBO (Achille Jean Mathieu)

Date et lieu de naissance : 02 février 1970 à Brazzaville

GOKABA (Orline Lheny)

Date et lieu de naissance : 15 octobre 1969 à Brazzaville

OSCHAULDES IBATA

Date et lieu de naissance : 04 janvier 1970 à Makoua

BIBI (Eliane Natalie)

Date et lieu de naissance : 03 août 1975 à Brazzaville

TSANA (Edwige Rose)

Date et lieu de naissance : 29 mai 1963 à Brazzaville

MPASSI-N'DATA (Joseph)Date et lieu de naissance : 1^{er} avril 1960 à Brazzaville**ISSONGO-GANGUIA (Angèle)**

Date et lieu de naissance : 07 mars 1968 à N'gouéné

KOTAOU (Henri Félix)

Date et lieu de naissance : 12 octobre 1966 à Mokinda

NIANGO (Véronique)

Date et lieu de naissance : 30 septembre 1972 à Ebaloyéké

La période d'essai est fixée à deux mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2287 du 13 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er}

septembre 1960 et du décret n°99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaire du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, séries D et A4, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité de *secrétaire principal d'administration contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classés dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

OFOUNGUINY (Gatien Léandre)

Date et lieu de naissance : 25 février 1972 à Brazzaville

ONKO (Aristide Sabas)

Date et lieu de naissance : 31 août 1974 à Brazzaville

MANKENE (Marna Julie)

Date et lieu de naissance : 02 juin 1975 à Brazzaville

ONDZAMBEA (Edmond)

Date et lieu de naissance : 06 novembre 1974 à Odziba

NINO (Aristide Ange)

Date et lieu de naissance : 23 mai 1968 à Brazzaville

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2288 du 13 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n°99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, détenteurs d'un permis de conduire, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité de *chauffeur contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 255, classés dans la catégorie III, échelle 3 et mis à la disposition du ministère des sports et du redéploiement de la jeunesse.

ANTSA (Bertin)

Date et lieu de naissance : 09 juin 1967 à Ondingui (Boundji)

DIANAMA MOUANA (Christian Giscard)

Date et lieu de naissance : 14 février 1974 à Brazzaville

EMONGUE ADADA (Louis)

Date et lieu de naissance : 11 juin 1960 à Mossaka

ETOU (Emmanuel)

Date et lieu de naissance : 1^{er} janvier 1970 à Inkouélé

ANKOULA CISE (Césaire)

Date et lieu de naissance : 25 juillet 1973 à Brazzaville

NKOU (Emmanuel)

Date et lieu de naissance : 13 novembre 1972 à Inkouélé

ZOULA (Lin Raymond Gualbert)

Date et lieu de naissance : 11 juillet 1968 à Djambala

NZINGOULA MPASSI (Léonce Flavien)

Date et lieu de naissance : 18 juin 1974 à Brazzaville

OBYA (Bernard)

Date et lieu de naissance : 31 janvier 1971 à Brazzaville

MBIZI MOUANGA (Constant Bonaventure Dinard)

Date et lieu de naissance : 22 octobre 1968 à Brazzaville

GAMBO (Cyr Landry)

Date et lieu de naissance : 05 mars 1970 à Madingou

ATIPO (André)

Date et lieu de naissance : 30 décembre 1963 à Gamboma

MIERE (Amédée)

Date et lieu de naissance : 26 mai 1972 à Lékana

ONAMOYE (Placide)

Date et lieu de naissance : 15 juin 1970 à Gamboma

La période d'essai est fixée à un mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2289 du 13 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n°99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaire du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré séries G2, G3, B/G et R5, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité d'*agent spécial contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classés dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de l'économie, des finances et du budget.

AYOS (Romule Praxède)

Date et lieu de naissance : 30 mai 1972 à Brazzaville

OMBOUA Koubet (Bruno Kévin Gildas)

Date et lieu de naissance : 24 mai 1973 à Caire (Egypte)

SANNY BASSITOU (Adissa)

Date et lieu de naissance : 23 septembre 1974 à Brazzaville

IBEAHO (Rigobert)

Date et lieu de naissance : 29 juin 1966 à Elongo Fort-Rousset

BIZONZI (Mélanie Hortense)

Date et lieu de naissance : 09 août 1972 à Brazzaville

IMANGUE ONLOUKONDOKO (Lydie)

Date et lieu de naissance : 11 décembre 1972 à Brazzaville

BALANDZA (Parfait Boniface)

Date et lieu de naissance : 10 septembre 1968 à Ngo

BOUCKAMBOU BYBIE (Marielle Bianca)

Date et lieu de naissance : 19 juin 1974 à Pointe-Noire

MALONGA (Ghislain Hiredy Darnel)

Date et lieu de naissance : 15 avril 1974 à Linzolo

NSANA (Diane Edwige Olga)

Date et lieu de naissance : 21 juillet 1967 à Bacongo Brazzaville

IBARA DIMI (Vincent de Paul)

Date et lieu de naissance : 22 décembre 1966 à Ekongo

IBEMBE ONGAGNA (Tatiana Nadège Prisca)

Date et lieu de naissance : 11 février 1973 à Brazzaville

NGOGNIE (Monique Elga)

Date et lieu de naissance : 14 octobre 1968 à Brazzaville

MBOUSSA (Frédéric)

Date et lieu de naissance : 14 septembre 1962 à Brazzaville

KOLELA (Irène)

Date et lieu de naissance : 1^{er} avril 1963 à Dolisie

PAMBOU-NGANGA (Pauline)

Date et lieu de naissance : 15 décembre 1975 à Pointe-Noire

BANGA-PASSY (Marguerite)

Date et lieu de naissance : 07 janvier 1968 à Pointe-Noire

BOULA (François Christophe)

Date et lieu de naissance : 20 mars 1967 à Brazzaville

OKOGNA (Albertine)

Date et lieu de naissance : 22 juin 1970 à Gamboma

NZOUMBA (Chantal Victoire)

Date et lieu de naissance : 30 novembre 1975 à Loumou

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2307 du 14 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n°99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme des carrières administratives et financières, niveau I, option : administration du travail, obtenu à l'école nationale moyenne d'administration, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité de *contrôleur principal du travail contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classés dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.

ONDOUMBOU MONDJO (Hélène Carole),

Date et lieu de naissance : 04.04.1974 à Fort-Rousset

SONDZO (Mireille Perpétue),

Date et lieu de naissance : 30.01.1973 à Ewo

TIELE (Béatrice Régine),

Date et lieu de naissance : 07.11.1971 à Brazzaville

GOUTOU (Marion Chrysologue),

Date et lieu de naissance : 23.06.1974 à Pointe-Noire

NGOUMBA (Jean Louis),

Date et lieu de naissance : 12.08.1973 à N'kouty

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

STAGE

Par arrêté n°2254 du 08 mars 2006, Mlle **MADZOU (Victorine)**, institutrice principale de 2^e classe, 3^e échelon des cadres de la catégorie II, échelle 2, déclarée admise au concours professionnel, session du 26 juillet 2002, est autorisée à suivre un stage de formation, option : administration scolaire I, à l'école nationale moyenne d'administration de Brazzaville,

pour une durée de deux ans pour compter de l'année scolaire 2002-2003.

Les services du ministère de l'économie, des finances et du budget sont chargés du mandatement à son profit de l'intégralité de sa solde.

Ces dépenses sont imputables au budget de l'Etat Congolais.

VERSEMENT

Par arrêté n°2326 du 14 mars 2006, Mlle **BOUANGA-BIKINDOU (Agnès)**, secrétaire principale d'administration des cadres de la catégorie II, échelle 1, 3^e classe, 3^e échelon, indice 1190 des services administratifs et financiers (administration générale), admise au test de changement de spécialité, filière : justice, session du 13 juillet 2002, est versée à concordance de catégorie et d'indice dans les cadres de la catégorie II, échelle 1, 3^e classe, 3^e échelon, indice 1190 et nommée au grade de *greffier principal*.

L'intéressée bénéficiera d'une ancienneté civile conservée à la parution du présent arrêté.

Conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28 décembre 1994, ce versement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté à compter de sa date de signature.

RECLASSEMENT

Par arrêté n°2325 du 14 mars 2006, Mme **MBOUSSA née GAKIELE (Suzanne)**, secrétaire d'administration contractuelle de la catégorie II, échelle 2, 1^e classe, 1^{er} échelon, indice 505 des services administratifs et financiers (administration générale), titulaire du brevet de technicien supérieur, option : secrétariat de direction, obtenu à l'institut des sciences et techniques professionnelles, est reclassée à la catégorie I, échelle 2, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 680, ACC=néant et nommée en qualité d'*attaché des SAF contractuel*.

Conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28 décembre 1994, ce reclassement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de sa date de signature.

DISPONIBILITE

Par arrêté n°2324 du 14 mars 2006, M. **MOUANIA (Elie Paternelle)**, professeur technique adjoint des lycées techniques des cadres de la catégorie I, échelle 2, 1^{ère} classe, 2^e échelon des services sociaux (enseignement), est placé en position de disponibilité d'une durée de deux ans pour convenances personnelles.

Le présent arrêté prend effet pour compter du 25 janvier 2005, date effective de cessation de service de l'intéressé.

CONGE

Par arrêté n°2308 du 14 mars 2006, une indemnité représentative de congé payé égale à quatre vingt deux (82) jours ouvrables pour la période allant du 16 décembre 1998 au 28 février 2002, est accordée à M. **MIERE (Edouard)**, ouvrier contractuel de la catégorie F, échelle 14, 2^e échelon, indice 220, précédemment en service au ministère de l'équipement et des travaux publics admis à la retraite pour compter du 1^{er} mars 2002.

Conformément aux dispositions de l'article 120 du code du

travail, la période allant du 16 décembre 1996 au 15 décembre 1998 est prescrite.

Par arrêté n°2309 du 14 mars 2006, une indemnité représentative de congé payé égale à quatre vingt treize (93) jours ouvrables pour la période allant du 30 août 1999 au 31 mars 2003, est accordée à M. **KOSSADIO Omer Bonaventure**, attaché des SAF contractuel de la catégorie I, échelle 2, 2^e classe, 1^{er} échelon, indice 1080, précédemment en service au ministère de l'économie, des finances et du budget, admis à la retraite pour compter du 1^{er} avril 2003.

Conformément aux dispositions de l'article 120 du code du travail, la période allant du 30 août 1991 au 29 août 1999 est prescrite.

Par arrêté n°2310 du 14 mars 2006, une indemnité représentative de congé payé égale à quatre vingt dix sept (97) jours ouvrables pour la période allant du 4 octobre 2000 au 30 juin 2004, est accordée à Mme **BASSINGA** née (**Marie Christine**), agent spécial contractuel de la catégorie D, échelle 9, 6^e échelon, indice 590, précédemment en service au ministère du commerce, de la consommation et des approvisionnements, admise à la retraite pour compter du 1^{er} juillet 2004.

Conformément aux dispositions de l'article 120 du code du travail, la période allant du 4 octobre 1999 au 3 octobre 2000 est prescrite.

Par arrêté n°2311 du 14 mars 2006, une indemnité représentative de congé payé égale à soixante dix neuf (79) jours ouvrables pour la période allant du 01 août 2001 au 31 juillet 2004, est accordée à Mlle **GATSE (Henriette)**, commis contractuel de la catégorie F, échelle 14, 2^e échelon, indice 220, précédemment en service au ministère du développement industriel et de la promotion du secteur privé, admise à la retraite pour compter du 1^{er} août 2004.

Par arrêté n°2312 du 14 mars 2006, une indemnité représentative de congé payé égale à quatre vingt onze (91) jours ouvrables pour la période allant du 25 septembre 2000 au 31 mars 2004, est accordée à Mme **BITSINDOU** née **MATASSA (Pétronille Blandine)**, monitrice sociale contractuelle de la catégorie D, échelle 11, 5^e échelon, indice 560, précédemment en service au ministère de l'enseignement primaire et secondaire, chargé de l'alphabétisation, admise à la retraite pour compter du 1^{er} avril 2004.

Conformément aux dispositions de l'article 120 du code du travail, la période allant du 25 septembre 1989 au 24 septembre 2000 est prescrite.

Par arrêté n°2313 du 14 mars 2006, une indemnité représentative de congé payé égale à quatre vingt quatre (84) jours ouvrables pour la période allant du 25 septembre 2000 au 31 décembre 2003, est accordée à Mlle **BILONGO (Louise)**, institutrice contractuelle de la catégorie II, échelle 1, 2^e classe, 3^e échelon, indice 890, précédemment en service au ministère de l'enseignement primaire et secondaire, chargé de l'alphabétisation, admise à la retraite pour compter du 1^{er} janvier 2004.

Conformément aux dispositions de l'article 120 du code du travail, la période allant du 25 septembre 1982 au 24 septembre 2000 est prescrite.

Par arrêté n° 2314 du 14 mars 2006, une indemnité représentative de congé payé égale à 51 jours ouvrables pour la période allant du 15 septembre 2003 au 31 août 2005, est accordée à Mlle **GHAKABAKILA (Adèle)**, institutrice principale contractuelle de la catégorie I, échelle 2, 2^e classe, 1^{er} échelon, indice 1080, précédemment en service au ministère

de l'enseignement primaire et secondaire, chargé de l'alphabétisation, admise à la retraite pour compter du 1^{er} septembre 2005.

Par arrêté n° 2315 du 14 mars 2006, une indemnité représentative de congé payé égale à 96 jours ouvrables pour la période allant du 16 septembre 1999 au 31 mai 2003, est accordée à Mme **MBOKO** née **NIANGUI (Marguerite)**, institutrice adjointe contractuelle de la catégorie D, échelle 11, 5^e échelon, indice 560, précédemment en service au ministère de l'enseignement primaire et secondaire, chargé de l'alphabétisation, admise à la retraite pour compter du 1^{er} juin 2003.

Conformément aux dispositions de l'article 120 du code du travail, la période allant du 16 septembre 1994 au 15 septembre 1999 est prescrite.

Par arrêté n° 2316 du 14 mars 2006, une indemnité représentative de congé payé égale à 93 jours ouvrables pour la période allant du 1^{er} mars 1998 au 30 septembre 2001, est accordée à M. **NGOUEDI (Daniel)**, infirmier diplômé d'Etat contractuel de la catégorie C, échelle 8, 1^{er} échelon, indice 530, précédemment en service au ministère de la santé et de la population, admis à la retraite pour compter du 1^{er} octobre 2001.

Conformément aux dispositions de l'article 120 du code du travail, la période allant du 1^{er} mars 1997 au 28 février 1998 est prescrite.

Par arrêté n° 2317 du 14 mars 2006, une indemnité représentative de congé payé égale à 2 jours ouvrables pour la période allant du 1^{er} mars 2003 au 31 mars 2003, est accordée à Mme **MABIALA** née **MANTSANGA (Germaine)**, élève aide soignante contractuelle de la catégorie G, échelle 18, 8^e échelon, indice 210, précédemment en service au ministère de la santé et de la population, admise à la retraite pour compter du 1^{er} avril 2003.

ERRATUM

Rectificatif au journal officiel n° 48-2005 du 22 au 31 décembre 2005 page n° 2345, 1^{ere} colonne, de l'arrêté n° 8644 du 28 décembre 2005 portant intégration, titularisation et nomination de certains agents contractuels en tête Mlle AFOHOUYA Zita Solange en ce qui concerne M. **AWE Joël** :

Au lieu de : indice 315

Lire : indice 675

Le reste sans changement.

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET

Par arrêté n°2280 du 09 mars 2006, est autorisé le remboursement à M. **DONGO (Germain Roslys Nazaire)**, étudiant, de la somme de : *six cent quatre vingt cinq mille deux cents (685.200) Frs CFA*, représentant les frais de transport de personnel, à l'issue de son voyage d'études.

La présente dépense est imputable au budget de l'Etat, exercice 2005, session 243, sous-section 0004, nature 61751, type 1.

Le Directeur Général du Budget et le Directeur Général du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE
ET DE LA DECENTRALISATION**

Arrêté n°2278 du 09 mars 2006 portant nomination de certains directeurs départementaux des services préfectoraux.

Le ministre de l'administration du territoire
et de la décentralisation,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n°3-2003 du 17 janvier 2003 fixant l'organisation administrative territoriale ;
Vu le décret n°82-525 du 18 juin 1982 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;
Vu le décret n°2003-108 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre de l'administration du territoire et de la décentralisation ;
Vu le décret n°2003-146 du 4 août 2003 portant attributions et organisation de la direction générale de l'administration du territoire ;
Vu le décret n°2003-326 du 19 décembre 2003 relatif à l'exercice du pouvoir réglementaire;
Vu le décret n°2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret N°2005-83 du 02 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement.

Arrête :

Article premier : Sont nommés directeurs départementaux des services préfectoraux :

Département de la Likouala

M. (**Antoine**) **BISSILA**, attaché des SAF de la catégorie I, échelle 2, 1^e classe, 3^e échelon, en remplacement de M. (**Léon**) **EKINGUIDI PACKO**, administrateur des SAF, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Département de la Sangha

M. (**Pascal**) **BADIA**, administrateur des SAF de la catégorie I, échelle 1, 1^e classe, 1^{er} échelon, en remplacement de M. (**Henri**) **BOUSSA-ATIPO**, appelé à d'autres fonctions.

Département de la Cuvette - Ouest

M. **MOUYABI KIKABOU**, attaché des SAF de la catégorie I, échelle 2, 1^e classe, 4^e échelon, en remplacement de M. (**Paul**) **NKABA**, administrateur des SAF, appelé à d'autres fonctions.

Département de la Cuvette

M. (**Joseph**) **LONDE**, administrateur des SAF de la catégorie I, échelle 1, 1^e classe, 1^{er} échelon, en remplacement de M. (**Michel**) **AKAMABI**, administrateur des SAF, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Département des Plateaux

M. (**Samuel**) **BITSINDOU**, administrateur des SAF de la catégorie I, échelle 1, 1^e classe, 4^e échelon, en remplacement de M. (**Jacques**) **NGAKOSSO**, appelé à d'autres fonctions.

Département du Pool

M. (**Jean Marie**) **MISSILOU**, attaché des SAF de la catégorie I, échelle 2, 1^e classe, 3^e échelon, en remplacement de M. (**Etienne Fulbert**) **YOULOU**, administrateur des SAF, appelé à d'autres fonctions.

Département de la Bouenza

M. (**Vicent**) **MOUTSITA**, attaché des SAF de la catégorie I, échelle 2, 1^e classe, 3^e échelon, en remplacement de M. (**Eloi**) **MOUAYA TSIBA**, administrateur des SAF, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Département de Brazzaville

M. (**Pierre Claver**) **NGOUALA**, administrateur adjoint des SAF de la catégorie I, échelle 2, 2^e classe, 1^{er} échelon.

Département du Kouilou

M. (**Joseph**) **ONA**, administrateur des SAF de la catégorie I, échelle 1, 2^e classe, 1^{er} échelon, en remplacement de M. (**Biconite**) **COTODY-MAGAUD**, administrateur des SAF, appelé à d'autres fonctions.

Département de Pointe-Noire

M. (**Delphin**) **TCHIBINDA-NGOMA**, administrateur des SAF de la catégorie I, échelle 1, 1^e classe, 1^{er} échelon.

Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions de chacun des intéressés.

Fait à Brazzaville, le 09 mars 2006

François IBOVI

**MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE,
DES ANCIENS COMBATTANTS ET DES
MUTILES DE GUERRE**

PENSION

Par arrêté n° 2296 du 13 mars 2006, une pension d'invalidité évaluée à 30%, est attribuée au sergent-chef retraité **GANZEME (Bienvenu)**, matricule 2-79-8686, précédemment en service au régiment d'apparat et d'honneurs, par la commission de réforme en date du 1^{er} mars 2002,

Né le 24 avril 1961 à Brazzaville, district de Gamaba, région du Pool, entré au service le 1^{er} juin 1979, le sergent-chef retraité **GANZEME (Bienvenu)**, est atteint des céphalées et de cervicales quasi permanentes consécutives à une plaie de la région jugulo carotidienne.

Le présent arrêté prend effet à compter du 31 décembre 2004, date à laquelle l'intéressé a fait valoir ses droits à la retraite.

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises, est chargé de l'application du présent arrêté.

Par arrêté n° 2297 du 13 mars 2006, une pension d'invalidité évaluée à 40%, est attribuée à l'adjudant retraité **N'DOUNDOU (Mathieu)**, matricule 2-75-7179, précédemment en service à la zone militaire de défense n°2, par la commission de réforme en date du 05 novembre 2003.

Né vers 1952 à Moukondo, district de Loubomo, région du Niari, entré au service le 05 décembre 1975, l'adjudant retraité **N'DOUNDOU (Mathieu)**, a été victime d'un accident de la voie publique lors d'une mission commandée en date du 15 janvier 1981, ayant occasionné un traumatisme de la jambe droite, traitement orthopédique par une immobilisation plâtrée de deux mois .

Le présent arrêté prend effet à compter du 31 décembre 2001, date à laquelle l'intéressé a fait valoir ses droits à la retraite.

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises, est chargé de l'application du présent arrêté.

Par arrêté n° 2298 du 13 mars 2006, une pension d'invalidité évaluée à 30%, est attribuée à l'adjudant retraité **KALVIN (Simon Pierre)**, matricule 2-65-1475, précédemment en service au 3^e régiment d'infanterie motorisée, par la commission de réforme en date du 02 février 2005.

Né le 21 janvier 1948 à Madouma région du Niari, entré au service le 18 juin 1965, l'adjudant retraité **KALVIN (Simon Pierre)**, a été victime d'une plaie par balle de guerre au niveau de la cuisse droite en date du 09 janvier 1994.

Le présent arrêté prend effet à compter du 31 décembre 1996, date à laquelle l'intéressé a fait valoir ses droits à la retraite.

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises, est chargé de l'application du présent arrêté.

Par arrêté n° 2299 du 13 mars 2006, une pension d'invalidité évaluée à 40%, est attribuée au sergent-chef retraité **DZOKA (Appolinaire)**, matricule 2-75-7032, précédemment en service au bataillon aéroporté de la zone militaire de défense n° 1, par la commission de réforme en date du 22 octobre 2003.

Né le 12 juillet 1955 à Motaba-Dongou, région de la Likouala, entré au service le 05 décembre 1975, sergent-chef retraité **DZOKA (Appolinaire)**, a été victime d'un accident de tir au pistolet mitrailleur à Banga, qui a occasionné des plaies traumatiques, du pouce au majeur, et une fracture avec fracas osseux.

Le présent arrêté prend effet à compter du 31 décembre 2000, date à laquelle l'intéressé a fait valoir ses droits à la retraite.

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises, est chargé de l'application du présent arrêté.

Par arrêté n° 2323 du 14 mars 2006, une pension d'invalidité évaluée à 42%, est attribuée à l'adjudant-chef retraité **MABIALA (Philippe)**, matricule 2-61-003, précédemment en service à la direction centrale auto-chars et engins blindés, par la commission de réforme en date du 05 novembre 2003.

Né en 1940 à Kosso, district de Mouyondzi, région de la Bouenza, entré au service le 15 avril 1961, l'adjudant-chef retraité **MABIALA (Philippe)**, a été victime d'un incident de tir lui ayant causé des séquelles douloureuses, fractures ouvertes des mains droite et gauche, surtout une déformation de la main gauche avec difficulté de flexion des doigts à 90% au kyloses.

Le présent arrêté prend effet à compter du 31 décembre 1988, date à laquelle l'intéressé a fait valoir ses droits à la retraite.

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises, est chargé de l'application du présent arrêté.

RETRAITE

Par arrêté n°2300 du 14 mars 2006, le sergent-chef **LOUVOUEZO (Jean Baptiste)**, matricule 2-82-13128, précédemment en service au 101^e bataillon d'infanterie motorisée de la zone militaire de défense n°1, né le 23 septembre 1959 à Mankoussou, entré au service le 1^{er} juin 1982, ayant atteint la limite d'âge de son grade fixée par l'ordonnance n°4-2001 du 05 février 2001, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite pour compter du 31 décembre 2004.

L'intéressé a été rayé des contrôles des cadres et des effectifs

de l'armée active le 31 décembre 2004 et passé en domicile au bureau de recrutement et des réserves du Congo ledit jour pour administration.

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Par arrêté n°2301 du 14 mars 2006, le sergent **MAS-SENGO (Jean Claude)**, matricule 2-79-8893, précédemment en service au génie combat, né le 08 juin 1960 à Brazzaville, entré au service le 1^{er} juin 1979, ayant atteint la durée de service de son grade fixée par l'ordonnance n°4-2001 du 05 février 2001, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite pour compter du 31 décembre 2004.

L'intéressé a été rayé des contrôles des cadres et des effectifs de l'armée active le 31 décembre 2004 et passé en domicile au bureau de recrutement et des réserves du Congo ledit jour pour administration.

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Par arrêté n°2302 du 14 mars 2006, le sergent-chef **NGOULOUBA-TSIBA**, matricule 1-88-17203, précédemment en service à la direction générale de la police nationale, né le 21 février 1956 à Lékana, District de Lékana, Région des Plateaux, entré au service le 20 mai 1988, ayant atteint la limite d'âge de son grade fixée par l'ordonnance n°4-2001 du 05 février 2001, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite pour compter du 31 décembre 2002.

L'intéressé a été rayé des contrôles des cadres et des effectifs de l'armée active le 31 décembre 2002 et passé en domicile au bureau de recrutement et des réserves du Congo ledit jour pour administration.

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Par arrêté n° 2303 du 14 mars 2006, le sergent **NDINGA (Bernard)**, matricule 2-83-16226, précédemment en service au 101^e bataillon d'infanterie motorisée, né le 19 mars 1960 à Fort-Roussel, entré au service le 1^{er} août 1983, ayant atteint la limite d'âge de son grade fixée par l'ordonnance n°42001 du 05 février 2001, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite pour compter du 31 décembre 2005.

L'intéressé a été rayé des contrôles des cadres et des effectifs de l'armée active le 31 décembre 2005 et passé en domicile au bureau de recrutement et des réserves du Congo ledit jour pour administration.

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Par arrêté n° 2319 du 14 mars 2006, le sergent-chef **IDOUNDOU (Florent)**, matricule 2-75-7121, précédemment en service au 6^e groupe d'artillerie de campagne, né le 30 décembre 1953 à Loubamba, entré au service le 05 décembre 1975, ayant atteint la limite d'âge de son grade fixée par l'ordonnance n°11/76 du 12 août 1976, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite pour compter du 31 décembre 1998.

L'intéressé a été rayé des contrôles des cadres et des effectifs de l'armée active le 31 décembre 1998 et passé en domicile au bureau de recrutement et des réserves du Congo ledit jour pour administration.

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Par arrêté n° 2320 du 14 mars 2006, le sergent-chef **MAVOUNGOU (Jean Claude)**, matricule 2-79-8902, précédemment en service au 108^e groupe d'artillerie sol-air, né le 20

avril 1960 à Guena , entré au service le 1^{er} juin 1979, ayant atteint la durée de service de son grade fixée par l'ordonnance n°4-2001 du 05 février 2001, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite pour compter du 31 décembre 2004.

L'intéressé a été rayé des contrôles des cadres et des effectifs de l'armée active le 31 décembre 2004 et passé en domicile au bureau de recrutement et des réserves du Congo ledit jour pour administration.

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Par arrêté n° 2321 du 14 mars 2006, le sergent-chef **MBOUSSI MAMPYA (Paulin)**, matricule 2-79-8954, précédemment en service à la zone militaire de défense n° 1 , né le 04 février 1959 à la maternité de Mouyondzi, Région de la Bouenza, entré au service le 1^{er} juin 1979, ayant atteint la limite d'âge de son grade fixée par l'ordonnance n°4-2001 du 05 février 2001, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite pour compter du 31 décembre 2004.

L'intéressé a été rayé des contrôles des cadres et des effectifs de l'armée active le 31 décembre 2004 et passé en domicile au bureau de recrutement et des réserves du Congo ledit jour pour administration.

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Par arrêté n° 2322 du 14 mars 2006, le sergent-chef **KOUMBA (Victor)**, matricule 2-79-8767, précédemment en service au 101^{ème} bataillon d'infanterie motorisée, né le 02 mai 1959 à Nioumvou, entré au service le 1^{er} juin 1979, ayant atteint la durée de service de son grade fixée par l'ordonnance n°4-2001 du 05 février 2001, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite pour compter du 31 décembre 2004.

L'intéressé a été rayé des contrôles des cadres et des effectifs de l'armée active le 31 décembre 2004 et passé en domicile au bureau de recrutement et des réserves du Congo ledit jour pour administration.

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS

ERRATUM

Rectificatif au journal officiel n° 07-2006 du 15 au 22 février 2006 page n° 491, 1^{ère} colonne, de l'arrêté n° 1442 du 15 février 2006 portant nomination de M. **BICKOUTA - SAMBA Alain Brice** en qualité d'huissier de justice commissaire - priseur

Au lieu de: diplôme obtenu à l'université libre de Kinshasa (R.D.C).

Lire : Université Marien NGOUABI

Le reste sans changement.

II - PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCE

ASSOCIATION

CREATION

Récépissé n°284 du 28 septembre 2004. Déclaration au ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation. **MUTUELLE D'ENTRAIDE FAMILIALE ET D'AMOUR**, en sigle « MEFA ». Association à caractère social. *Objet* : Apporter une assistance morale, matérielle et spirituelle aux membres pendant les moments de joie et de tristesse. *Siège social* : 8, rue BIAMAMBOU Joseph à Mayanga Mouso - Brazzaville. *Date de déclaration* : 24 mai 2004.

Imprimé dans les ateliers
de l'Imprimerie du Journal Officiel
B.P.: 2087 Brazzaville

